



RAPPORT ANNUEL 2021

A photograph of two men, Alassane Ouattara and Patrick Achi, shaking hands. They are standing on a red carpeted stage in front of a large, abstract, golden sculpture. The man on the left is wearing a dark suit, and the man on the right is wearing a blue suit and glasses. The background is a light-colored wall with the sculpture. The Ivorian flag is visible on both sides of the stage.

Alassane OUATTARA

Président de la République
de Côte d'Ivoire

Patrick ACHI

Premier Ministre,
Chef du Gouvernement

L'IGF, STRUCTURE DE GOUVERNANCE DE PROXIMITÉ DANS LES DOMAINES ÉCONOMIQUE ET FINANCIER

S O M M A I R E

I-	PRÉSENTATION DE L'INSPECTION GÉNÉRALE DES FINANCES (IGF)	8	IV-	RÉSUMÉ SYNOPTIQUE DES PRINCIPALES ACTIVITÉS RÉALISÉES EN 2021	31
I-1	Textes	8	IV-1	Audit interne des projets et programmes financés ou cofinancés par les Partenaires Techniques et Financiers	32
I-2	Organisation et fonctionnement	9	IV-2	Inspection et évaluation	54
II-	PRINCIPALES ACTIVITÉS DE L'IGF AU TITRE DE L'ANNÉE 2021	14	IV-3	Appui-conseil et coordination	59
II-1	Audit interne des projets et programmes financés ou cofinancés par les Partenaires Techniques et Financiers	16	IV-4	Lutte contre la corruption	62
II-2	Inspection et évaluation	17	IV-5	Autres activités	63
II-3	Appui-conseil et coordination	19			
II-4	Lutte contre la corruption	21			
II-5	Autres activités	21			
III	FICHES SIGNALÉTIQUES DES PRINCIPALES MISSIONS RÉALISÉES EN 2021	23			
III-1	Audit interne des projets et programmes financés ou cofinancés par les Partenaires Techniques et Financiers	24			
III-2	Inspection et évaluation	27			
III-3	Appui-conseil et coordination	29			
III-4	Lutte contre la corruption	30			
III-5	Autres activités	30			





Patrick ACHI
Premier Ministre,
Chef du Gouvernement

Adama COULIBALY

**Ministre de l'Economie
et des Finances**





Moussa SANOGO

Ministre du Budget et
du Portefeuille de l'État

En application des dispositions de l'article 16 du décret n°99-599 du 13 décembre 1999 déterminant ses attributions et son organisation, l'Inspection Générale des Finances (IGF), élabore, chaque année un rapport d'activités.

1. Missions de l'IGF

En conformité avec ces dispositions, les activités menées par l'IGF couvrent les cinq (5) domaines suivants :

- les activités d'appui-conseil relatives aux demandes d'avis et à la coordination de différents comités d'appui à la gouvernance économique et financière ;
- les missions traditionnelles d'inspection et d'évaluation et le contrôle des opérations de la phase opérationnelle des quatre (4) fonds de soutien Covid-19 ;
- les missions d'audit interne des projets financés ou cofinancés par la Banque mondiale et les autres Partenaires Techniques et Financiers (PTFs) ;
- les activités de lutte contre la corruption portant principalement sur des enquêtes liées à la fraude fiscale et l'appui à la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance (HABG) ;
- les activités annexes relatives au renforcement des capacités des agents de l'IGF dans les domaines du contrôle et de l'audit internes, du management de la qualité et de la lutte contre la corruption.

2. Bilan 2021

2-1 Tout comme en 2020, l'IGF a axé ses missions de contrôle en priorité sur les projets et programmes cofinancés par les Partenaires Techniques et Financiers (PTFs) pour un portefeuille qui est passé à 25 en 2021 contre 21 en 2020. Ce faisant, les missions d'audit interne ont représenté plus de la moitié (58%) des interventions de l'IGF, avec la production de 43 rapports en 2021 contre 34 en 2020.

Les principales thématiques abordées sont :

- la revue des transactions financières ;
- l'évaluation de l'efficacité des conventions passées entre les projets et les parties prenantes ;
- l'évaluation du processus de gestion des marchés passés par les projets.

2-2 Le deuxième domaine d'intervention de l'IGF a porté sur le contrôle des 4 fonds de soutien Covid-19 aux entreprises et aux ménages vulnérables sous deux angles, à savoir :

- le suivi des recommandations formulées à l'issue de l'audit de la phase transitoire ;
- le contrôle de la gestion de la phase opérationnelle des fonds à fin décembre 2020.

A l'issue du contrôle de ces fonds, quatre (4) rapports ont été produits par nos services.

2-3 Subsidiairement, l'IGF a mis l'accent sur la formation continue de ses cadres dans les nouveaux métiers d'audit et de contrôle internes ainsi que sur son système de management qualité qui a fait l'objet d'un audit de suivi par le bureau VERITAS.

3. Rapport 2021

Le présent rapport présente les activités de l'IGF au titre de l'exercice 2021 suivant les quatre (4) déclinaisons ci-après :

- présentation de l'Inspection Générale des Finances ;
- principales activités (en lien avec les domaines sus-évoqués) ;
- fiches signalétiques des principales activités ;
- résumé synoptique des principales activités.

I

PRÉSENTATION DE L'INSPECTION GÉNÉRALE DES FINANCES (IGF)

I-1 TEXTES

Rattachée au Cabinet du Premier Ministre, depuis décembre 2014, sous la tutelle technique du Ministère de l'Economie et des Finances (MEF) et du Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat (MBPE), l'Inspection Générale des Finances (IGF) est une structure de gouvernance de proximité dans le domaine économique et financier. Elément du dispositif national de promotion de la bonne gouvernance, elle est régie principalement par les textes suivants :

Textes de base :

- le décret n°99-599 du 13 octobre 1999 déterminant les attributions, l'organisation et le fonctionnement de l'IGF ;

Autres textes :

- le décret n°2014-863 du 23 décembre 2014 portant rattachement de l'Inspection Générale des Finances au Premier Ministre, Ministre de l'Economie, des Finances et du Budget ;
- le décret n°2015-475 du 1er juillet 2015 portant procédures et modalités de gestion des projets et programmes financés ou cofinancés par les Partenaires Techniques et Financiers (PTFs) ;
- l'arrêté n°038 MEF/IGF du 17 février 2012 portant création, organisation, attributions et fonctionnement de la Brigade de Lutte contre la Corruption (BLC) ;

- les Ordonnances n°2020-382/383/384/385 du 15 avril 2020 portant création, attribution, organisation et fonctionnement des fonds suivants :
 - Fonds Spécial de Solidarité et de Soutien d'urgence humanitaire, dénommé Fonds Spécial de Solidarité FSS-COVID-19 ;
 - Fonds de Soutien aux Grande Entreprises, dénommé FSGE-COVID-19 ;
 - Fonds de Soutien aux Petites et Moyennes Entreprises, dénommé FSPME-COVID-19 ;
 - Fonds d'Appui aux acteurs du Secteur Informel, dénommé FASI-COVID-19.

Ces textes confèrent à l'Inspection Générale des Finances (IGF) des attributions transversales de gouvernance qui couvrent principalement les activités du Ministère de l'Economie et des Finances (MEF), du Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat (MBPE) ainsi que des structures gérant des fonds publics, à savoir :

- une mission générale et permanente de contrôle du bon fonctionnement des services rattachés, des directions centrales et services extérieurs, des Etablissements Publics Nationaux sous tutelle économique et financière du MEF et du MBPE ;

- des missions spécifiques de contrôle financier et comptable, d'audit et d'évaluation des procédures administratives et de gestion des établissements publics nationaux, des sociétés d'Etat, des sociétés à participation financière publique, et de tous autres organismes sous tutelle économique et financière gérant des fonds publics ;
- des missions particulières de conseil, de vérification, de contrôle y compris les contrôles fiscaux et douaniers pour améliorer le recouvrement des taxes, d'inspection ou d'enquête et de toutes autres missions demandées par le MEF et/ou le MBPE et, le cas échéant, conjointement avec d'autres Ministres. A ce titre, l'Inspection Générale des Finances est habilitée à constater et réprimer les infractions fiscales, douanières et de change ;
- veiller à l'efficacité de la lutte contre la fraude, la corruption et les infractions économiques et financières assimilées au sein du MEF et du MBPE, des structures publiques relevant desdits Ministères, et organismes sous tutelle économique et financière gérant des fonds publics.

Par ailleurs, l'Inspection Générale des Finances assure l'autorité technique des inspections sectorielles du MEF et du MBPE, à savoir : l'Inspection Générale du Trésor (IGT), l'Inspection Générale des Services Fiscaux (IGSF), l'Inspection Générale des Douanes (IGD), la Cellule d'Évaluation et d'Audit des Dépenses Publiques (CEADP) et la Direction Générale du Portefeuille de l'Etat (DGPE).

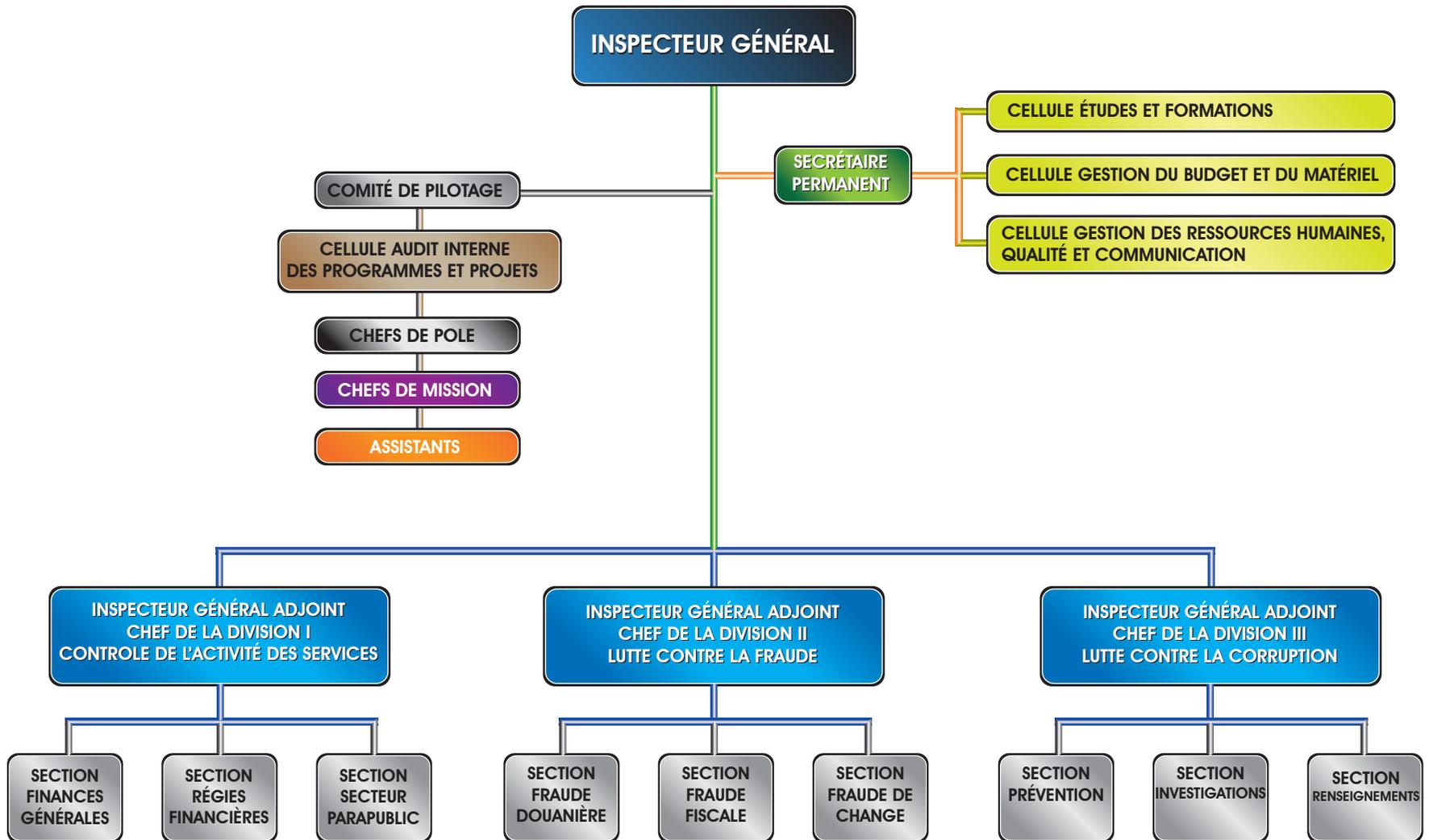
I-2 ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT

L'IGF est dirigée par un Inspecteur Général assisté d'un Secrétaire Permanent, de trois (3) Inspecteurs Généraux Adjoins, d'Inspecteurs des Finances, d'Inspecteurs Vérificateurs, d'Auditeurs, d'Experts et de Consultants, d'Officiers, d'Agents de Police Judiciaire et de personnel d'appui (Conservateurs d'archives, Secrétaires de direction, agents spécialisés de travaux publics).

Au 31 décembre 2021, l'effectif de l'IGF est de 133 agents répartis dans trois (3) divisions opérationnelles et quatre (4) cellules spécialisées telles que retracées dans l'organigramme ci-après :



ORGANIGRAMME DE L'IGF





Inspecteur Général des Finances
Lassana SYLLA



Secrétaire Permanent
ADOU Damien Flore



Inspecteur Général Adjoint des Finances
AKPÉUBI Éléié Parfait



Inspecteur Général Adjoint des Finances
Mathias AKOUBÉ



L'IGF ET LES SERVICES DE CONTRÔLE ET D'INSPECTION DES MINISTÈRES DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES ET DU BUDGET ET DU PORTEFEUILLE DE L'ÉTAT

INSPECTION TRANSVERSALE	INSPECTIONS SECTORIELLES
	Inspection Générale du Trésor (IGT)
	Inspection Générale des Services Fiscaux (IGSF)
	Inspection Générale des Douanes (IGD)
	Cellule d'Évaluation et d'Audit des Dépenses Publiques (CEADP)
	Direction Générale du Portefeuille de l'État (DGPE)

II

PRINCIPALES ACTIVITÉS DE L'IGF AU TITRE DE L'ANNÉE 2021

Les principales activités réalisées par l'Inspection Générale des Finances (IGF) en 2021 sont réparties selon les axes suivants :

- Audit interne des projets et programmes ;
- Inspection et évaluation ;
- Appui-conseil et coordination ;
- Lutte contre la corruption ;
- Autres activités.

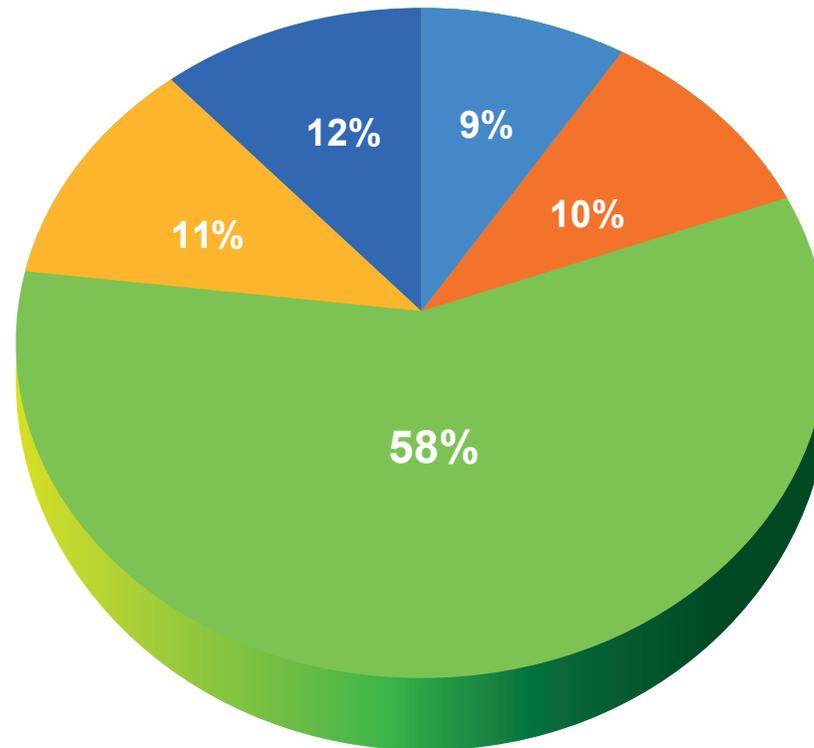
Les missions d'audit interne des projets et programmes représentent 58 %, les missions d'inspection et d'évaluation 10 %, les activités d'appui-conseil et de coordination 9 %, les activités de lutte contre la corruption 12 % et les autres activités portant sur le renforcement des capacités et la démarche qualité 11 %.

La synthèse de ces activités est présentée dans le tableau ci-après :

ACTIVITÉS	%
AUDIT INTERNE DES PROJETS ET PROGRAMMES	58 %
Missions d'audit interne	58 %
INSPECTION ET ÉVALUATION	10 %
1. Missions programmées	8,7 %
2. Missions inopinées	1,3 %
APPUI-CONSEIL ET COORDINATION	9 %
1. Comités	4,4 %
2. Appui-conseil	4,4 %
3. Missions statutaires	0,2 %
LUTTE CONTRE LA CORRUPTION	12 %
Enquêtes finalisées	12 %
AUTRES ACTIVITÉS	11 %
1. Renforcement des capacités (séminaires et formations)	5 %
2. Démarche qualité	6 %
TOTAL GÉNÉRAL	100%

NB : Les pourcentages sont déterminés en fonction du nombre de missions

PRINCIPALES ACTIVITÉS



■ Appui-conseil et coordination

■ Inspection et Évaluation

■ Audit interne

■ Autres activités

■ Lutte contre la corruption

Les activités menées en 2021 sont en hausse par rapport à l'année 2020. Cette hausse s'explique principalement par l'accroissement du portefeuille des projets et programmes cofinancés par les Partenaires Techniques et Financiers qui est passé de vingt et un (21) à vingt-cinq (25).

II-1 AUDIT INTERNE DES PROJETS ET PROGRAMMES FINANCÉS OU COFINANCÉS PAR LES PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS

En 2021, l'IGF a réalisé des missions dans 23 projets et programmes. Le nombre de mission par projet est présenté dans le tableau ci-après :

N°	Projets cofinancés	Nombre de missions
1	Projet Filets Sociaux Productifs (PFSP)	2
2	Projet d'achat stratégique et d'harmonisation des financements et des compétences en santé (SPARK SANTÉ)	2
3	Projet pour l'Autonomisation des Femmes et le Dividende Démographique dans le Sahel (SWEDD)	2
4	Cellule de Coordination du Projet de Renaissance des Infrastructures de Côte d'Ivoire (CC-PRICI)	2
5	Projet d'Infrastructures pour le Développement Urbain et la Compétitivité des Agglomérations Secondaires (PIDUCAS)	2
6	Projet de Modernisation du Secteur des Transports et facilitation du commerce sur le Corridor Abidjan-Ouagadougou (PAMOSET)	2
7	Projet de Gestion des Pesticides Obsolètes (PROGEP-CI)	1
8	Projet Emploi Jeune et Développement des Compétences (PEJEDEC)	2
9	Projet d'Amélioration de la Prestation des Services Educatifs (PAPSE)	2
10	Projet de Renforcement de l'alimentation en Eau potable en Milieu Urbain (PREMU)	2
11	Projet de Renforcement de l'alimentation en Eau potable en Milieu Urbain Fonds Additionnels (PREMU-FA)	1
12	Projet d'Amélioration et de Mise en Œuvre de la politique Foncière Rurale de Côte d'Ivoire (PAMOFOR)	2
13	Projet de Promotion de la Compétitivité de la Chaîne de valeur de l'Anacarde (PPCA)	2
14	Programme de Gouvernance économique pour la Délivrance des Services de base aux citoyens (PAGDS)	2
15	Projet d'Appui à la Compétitivité du Grand Abidjan (PACOGA)	2
16	Projet d'identification unique pour l'intégration régionale et l'inclusion en Afrique de l'ouest (WURI)	1
17	Projet de Solution Numérique pour le Désenclavement des Zones Rurales et de l'Agriculture (PSNDEA)	2
18	Projet d'Appui au Développement de l'Enseignement Supérieur (PADES)	2
19	Projet Multisectoriel de Nutrition et de Développement de la Petite Enfance (PMNDPE)	2
20	Projet de Transport Urbain d'Abidjan (PTUA)	2
21	Projet d'Investissement pour la Résilience des Zones Côtières Ouest-Africaines (WACA-ResIP)	2
22	Projet d'Investissement Forestier (PIF)	2
23	Programme GAVI RSS 2	2
TOTAL GENERAL		43

En outre, l'IGF a réalisé des travaux préparatoires sur deux (2) projets et programmes à auditer en 2022. Le tableau ci-après récapitule les travaux réalisés :

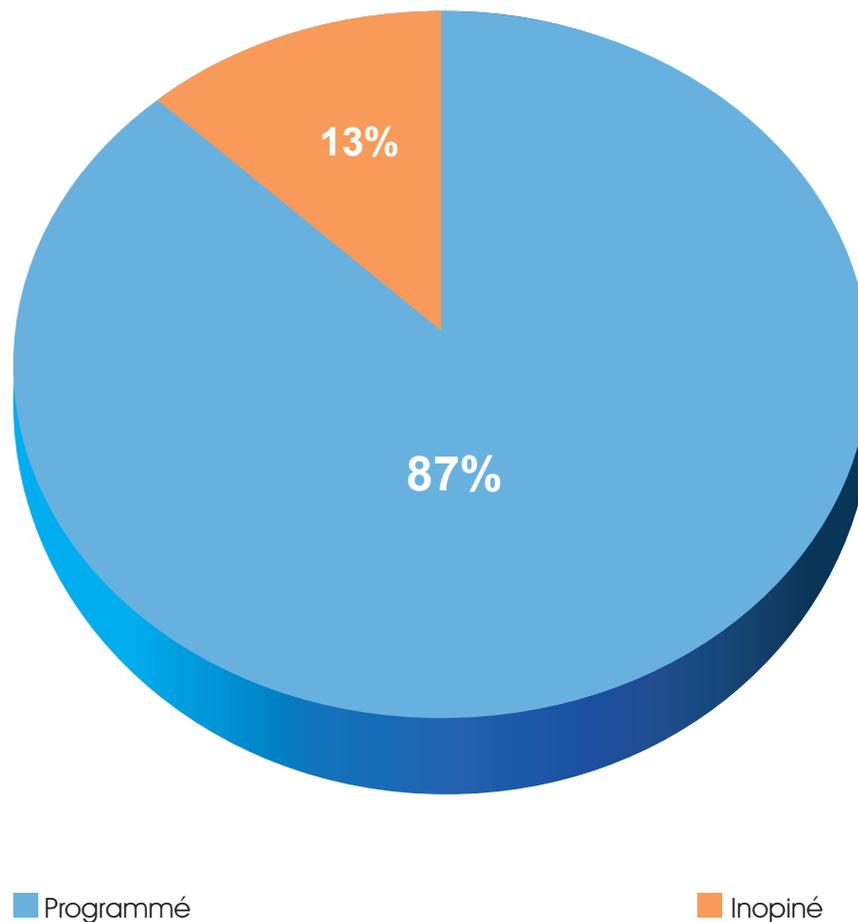
N°	PROJETS	ACTIVITÉS		
		Prise de connaissance	Cartographie des risques	Plan d'audit
1	Projet d'Assainissement et de Résilience Urbaine (PARU)	X	X	X
2	Projet de Mobilité Urbaine d'Abidjan (PMUA)	X	X	X

II-2 INSPECTION ET ÉVALUATION

Les activités d'inspection et d'évaluation ont porté sur neuf (9) missions décrites dans le tableau ci-après :

MISSIONS		%
1. MISSIONS PROGRAMMÉES		87 %
1.1	Mission de suivi de l'apurement des passifs validés	
1.2	Mission de suivi des recommandations de l'audit organisationnel et de gestion de l'INFAS	
1.3	Mission de suivi des recommandations de l'audit de gestion des recettes du Guichet Unique du Permis de Construire (GUPC)	
1.4	Contrôle des opérations de la phase opérationnelle du Fonds d'Appui aux acteurs du Secteur Informel (FASI)	
1.5	Contrôle des opérations de la phase opérationnelle du Fonds de Soutien aux Grandes Entreprises (FSGE)	
1.6	Contrôle des opérations de la phase opérationnelle du Fonds de Soutien aux Petites et Moyennes Entreprises (FSPME)	
1.7	Contrôle des opérations de la phase opérationnelle du Fonds Spécial de Solidarité (FSS)	
2. MISSIONS INOPINÉES		13 %
2.1	Audit des comptes 411 et 470	
2.2	Mission E-RPI	
TOTAL GÉNÉRAL		100%

INSPECTION ET ÉVALUATION



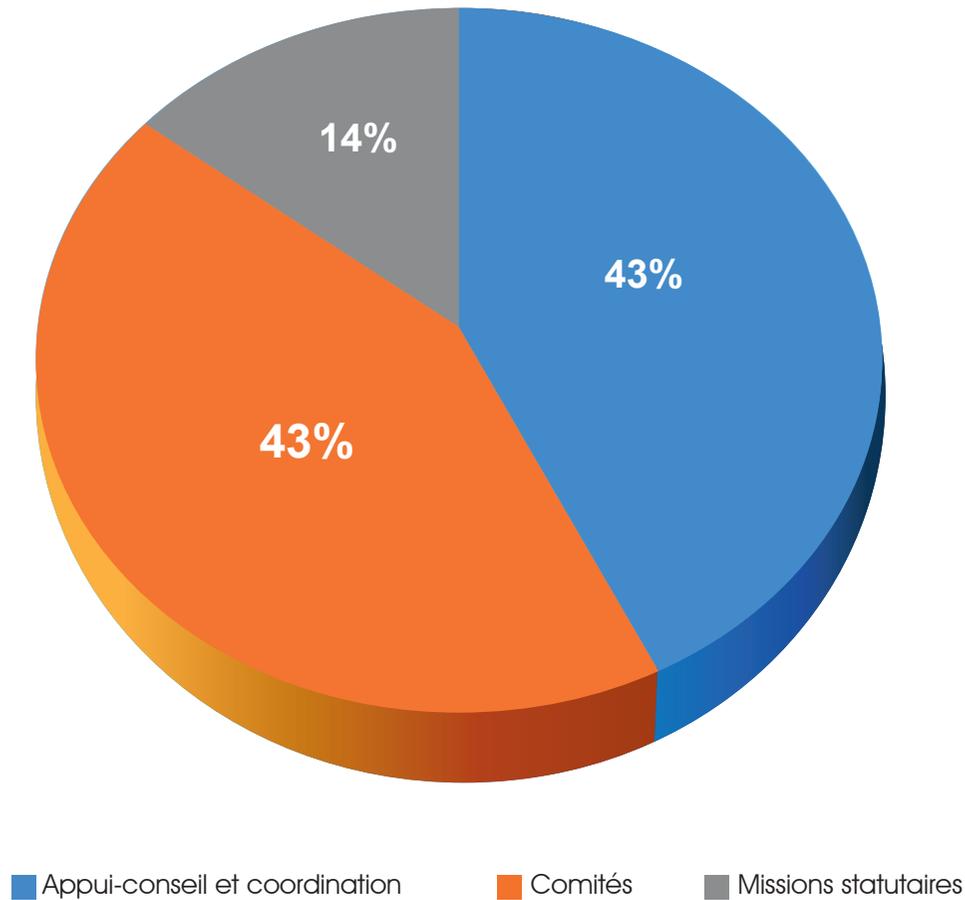
Les missions programmées de l'IGF représentent 87 % des activités d'inspection et d'évaluation et les missions inopinées 13%.

II-3 APPUI-CONSEIL ET COORDINATION

Les huit (8) activités d'appui-conseil et de coordination menées en 2021 sont décrites dans le tableau ci-après :

ACTIVITÉS	%
1. APPUI-CONSEIL	43 %
1.1 Participation aux travaux du Comité Technique du Comité National de Coordination et de Suivi de la mise en œuvre du schéma directeur de la réforme des Finances Publiques (CONAFIP)	
1.2 Participation aux travaux du comité d'audit des projets du Ministère de la santé et de l'hygiène publique (Programmes nationaux de lutte contre le SIDA, le paludisme et la tuberculose)	
1.3 Sensibilisation des gestionnaires du Ministère de l'Intégration Africaine et des Ivoiriens de l'Extérieur sur leurs rôles et responsabilités en matière de contrôle interne	
2. COMITÉS	43 %
2.1 Comité paritaire Public/Privé de suivi des remboursements des crédits de TVA	
2.2 Comité de suivi des recommandations des services de contrôle et d'inspection	
2.3 Comité d'identification des recettes de service	
2.4 Groupe d'Experts chargé du suivi de l'application de la Convention des Nations Unies contre la Corruption	
3. MISSIONS STATUTAIRES	14 %
Passations de service	
TOTAL GÉNÉRAL	100 %

APPUI-CONSEIL ET COORDINATION



Les activités d'appui conseil représentent 43%, la participation aux travaux des comités 43% et les missions statutaires 14%.

II-4 LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Les principales activités réalisées par la Brigade de Lutte contre la Corruption (BLC) au titre de l'année 2021 ont porté sur :

- le traitement des plaintes et dénonciations ;
- l'appui à la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance.

II-5 AUTRES ACTIVITÉS

Les autres activités portent sur le renforcement des capacités et la démarche qualité.

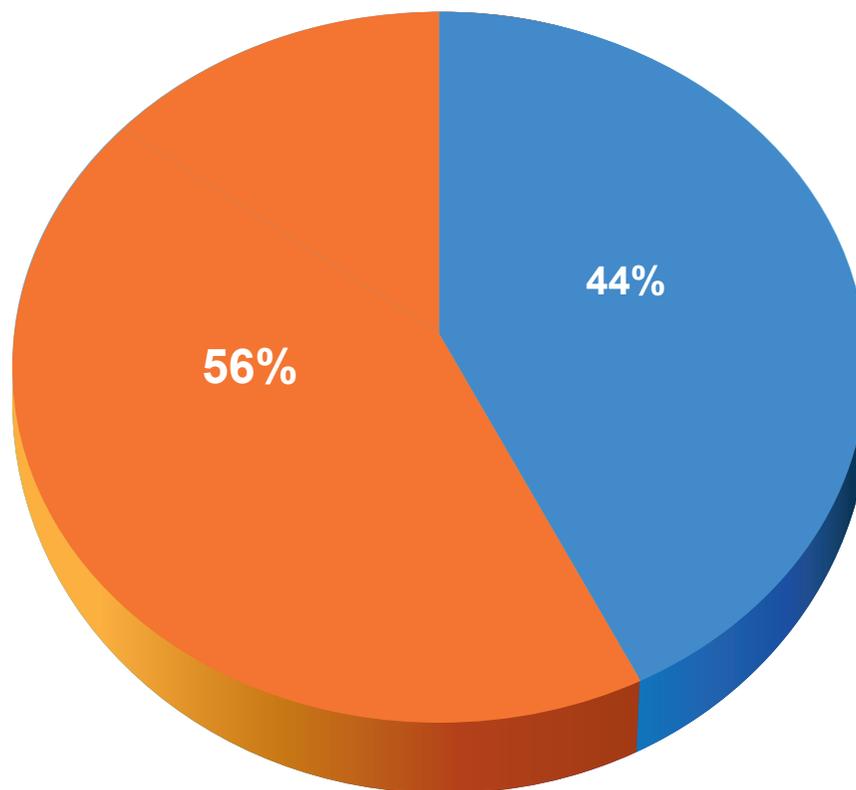
- Le renforcement des capacités :
Cette activité a été mise en œuvre à travers diverses formations en audit des marchés publics et en audit interne.
- La mise en œuvre de la démarche qualité de L'IGF :
Les activités 2021 ont notamment porté sur la revue de direction, les revues de processus et les audits qualités selon les exigences de la Norme ISO 9001 v 2015.



Ci-après, le tableau descriptif des autres activités présentées en termes de proportion :

AUTRES ACTIVITÉS		%
1.	Renforcement des capacités	44 %
2.	Démarche Qualité	56 %
TOTAL		100%

AUTRES ACTIVITÉS



■ Renforcement des capacités

■ Démarche qualité

FICHES SIGNALÉTIQUES DES PRINCIPALES MISSIONS RÉALISÉES EN 2021



III- FICHES SIGNALÉTIQUES DES PRINCIPALES MISSIONS RÉALISÉES EN 2021

III -1 Audit interne des projets et programmes financés ou cofinancés par les Partenaires Techniques et Financiers

MISSIONS PROGRAMMÉES				
N°	DOSSIERS	PRINCIPAUX OBJECTIFS	PRINCIPAUX RÉSULTATS OBTENUS	SUITE À DONNER
1	Projet Filets Sociaux Productifs (PFSP)	Améliorer le degré de maîtrise des opérations et rendre plus performants les processus de management des risques et de gouvernance du projet.	Rapports de mission disponibles	Réaliser les missions d'audit interne
2	Projet pour l'Autonomisation des Femmes et le Dividende Démographique dans le Sahel (SWEDD)	Améliorer le degré de maîtrise des opérations et rendre plus performants les processus de management des risques et de gouvernance du projet.	Rapports de mission disponibles	Réaliser les missions d'audit interne
3	Projet de Promotion de la Compétitivité de la chaîne de valeur de l'Anacarde (PPCA)	Améliorer le degré de maîtrise des opérations et rendre plus performants les processus de management des risques et de gouvernance du projet.	Rapports de mission disponibles	Réaliser les missions d'audit interne
4	Programme de Gouvernance économique pour la Délivrance des Services de base aux citoyens (PAGDS)	Améliorer le degré de maîtrise des opérations et rendre plus performants les processus de management des risques et de gouvernance du projet.	Rapports de mission disponibles	Réaliser les missions d'audit interne
5	Projet d'achat stratégique et d'harmonisation des financements et des compétences en santé (SPARK santé)	Améliorer le degré de maîtrise des opérations et rendre plus performants les processus de management des risques et de gouvernance du projet.	Rapports de mission disponibles	Réaliser les missions d'audit interne
6	Projet de Renforcement de l'alimentation en Eau potable en Milieu Urbain (PREMU)	Améliorer le degré de maîtrise des opérations et rendre plus performants les processus de management des risques et de gouvernance du projet.	Rapports de mission disponibles	Réaliser les missions d'audit interne

MISSIONS PROGRAMMÉES

N°	DOSSIERS	PRINCIPAUX OBJECTIFS	PRINCIPAUX RÉSULTATS OBTENUS	SUITE À DONNER
7	Projet Emploi Jeunes et Développement des Compétences (PEJEDEC)	Améliorer le degré de maîtrise des opérations et rendre plus performants les processus de management des risques et de gouvernance du projet.	Rapports de mission disponibles	Réaliser les missions d'audit interne
8	Projet d'Infrastructures pour le Développement Urbain et la Compétitivité des Agglomérations Secondaires (PIDUCAS)	Améliorer le degré de maîtrise des opérations et rendre plus performants les processus de management des risques et de gouvernance du projet.	Rapports de mission disponibles	Réaliser les missions d'audit interne
9	Projet de Modernisation du Secteur des Transports et Facilitation du Commerce sur le Corridor Abidjan-Ouagadougou (PAMOSET)	Améliorer le degré de maîtrise des opérations et rendre plus performants les processus de management des risques et de gouvernance du projet.	Rapports de mission disponibles	Réaliser les missions d'audit interne
10	Cellule de Coordination du Projet de Renaissance des Infrastructures de Côte d'Ivoire (CC PRICI)	Améliorer le degré de maîtrise des opérations et rendre plus performants les processus de management des risques et de gouvernance du projet.	Rapports de mission disponibles	Réaliser les missions d'audit interne
11	Projet d'Appui à la Compétitivité du Grand Abidjan (PACOJA)	Améliorer le degré de maîtrise des opérations et rendre plus performants les processus de management des risques et de gouvernance du projet.	Rapports de mission disponibles	Réaliser les missions d'audit interne
12	Projet d'Amélioration des Prestations dans les Services Éducatifs (PAPSE)	Améliorer le degré de maîtrise des opérations et rendre plus performants les processus de management des risques et de gouvernance du projet.	Rapports de mission disponibles	Réaliser les missions d'audit interne
13	Projet Centre d'Excellence Africain sur les Changements Climatiques, la Biodiversité et l'Agriculture Durable (CEA-CCBAD)	Améliorer le degré de maîtrise des opérations et rendre plus performants les processus de management des risques et de gouvernance du projet.	Rapports de mission disponibles	Réaliser les missions d'audit interne

MISSIONS PROGRAMMÉES

N°	DOSSIERS	PRINCIPAUX OBJECTIFS	PRINCIPAUX RÉSULTATS OBTENUS	SUITE À DONNER
14	Projet d'Appui au Développement de l'Enseignement Supérieur (PADES)	Améliorer le degré de maîtrise des opérations et rendre plus performants les processus de management des risques et de gouvernance du programme.	Rapports de mission disponibles	Réaliser les missions d'audit interne
15	Projet de Gestion de Pesticides obsolètes en CI (PROGEP-CI)	Améliorer le degré de maîtrise des opérations et rendre plus performants les processus de management des risques et de gouvernance du projet.	Rapport de mission disponible	Réaliser les missions d'audit interne
16	Projet d'Amélioration et de Mise en Œuvre de la politique Foncière Rurale (PAMOFOR)	Améliorer le degré de maîtrise des opérations et rendre plus performants les processus de management des risques et de gouvernance du projet.	Rapports de mission disponibles	Réaliser les missions d'audit interne
17	Projet de Solution Numérique pour le Désenclavement des Zones Rurales et de l'Agriculture (PSNDEA)	Améliorer le degré de maîtrise des opérations et rendre plus performants les processus de management des risques et de gouvernance du projet.	Rapports de mission disponibles	Réaliser les missions d'audit interne
18	Projet d'Investissement Forestier (PIF)	Améliorer le degré de maîtrise des opérations et rendre plus performants les processus de management des risques et de gouvernance du projet.	Rapports de mission disponibles	Réaliser les missions d'audit interne
19	Projet d'Identification Unique Pour l'Intégration Régionale et l'Inclusion en Afrique de l'Ouest (WURI) - Côte d'Ivoire	Améliorer le degré de maîtrise des opérations et rendre plus performants les processus de management des risques et de gouvernance du projet.	Rapport de mission disponible	Réaliser les missions d'audit interne
20	Programme de Gestion du Littoral Ouest Africain West Africa Coastal Areas Resilience Investment Project (WACA-ResiP)	Améliorer le degré de maîtrise des opérations et rendre plus performants les processus de management des risques et de gouvernance du projet.	Rapports de mission disponibles	Réaliser les missions d'audit interne

MISSIONS PROGRAMMÉES

N°	DOSSIERS	PRINCIPAUX OBJECTIFS	PRINCIPAUX RÉSULTATS OBTENUS	SUITE À DONNER
1	Apurement des passifs de l'État	Apurer les passifs validés.	Transmission des dossiers de 169 fournisseurs à la DAF du Budget et du Portefeuille de l'Etat pour engagement d'un montant total de 7,61 milliards de francs CFA	Continuer l'apurement des passifs validés
2	Mission de suivi des recommandations de l'audit organisationnel et de gestion de l'INFAS	<ul style="list-style-type: none"> - S'assurer de la mise en œuvre des recommandations formulées par l'audit de 2018, notamment : - Evaluer le niveau des recommandations mises en œuvre ; - Déterminer, le cas échéant, les obstacles à leur mise en œuvre et proposer des mesures pour y remédier. 	Rapport de mission disponible	
3	Mission de suivi des recommandations de l'audit de gestion des recettes de service du Guichet Unique du Permis de Construire (GUPC)	<ul style="list-style-type: none"> - S'assurer de la mise en œuvre des recommandations formulées par l'audit de 2019, notamment : - Evaluer le niveau des recommandations mises en œuvre ; - Déterminer, le cas échéant, les obstacles à leur mise en œuvre et proposer des mesures pour y remédier. 	Rapport de mission disponible	Suivre la mise en œuvre des
4	Fonds d'Appui aux Acteurs du Secteur Informel (FASI)	S'assurer de la gestion efficace des opérations de la phase opérationnelle.	Rapport de mission disponible	Suivre la mise en œuvre des recommandations
5	Fonds de Soutien aux Grandes Entreprises (FSGE COVID-19)	S'assurer de la gestion efficace des opérations de la phase opérationnelle.	Rapport de mission disponible	Suivre la mise en œuvre des recommandations

MISSIONS PROGRAMMÉES

N°	DOSSIERS	PRINCIPAUX OBJECTIFS	PRINCIPAUX RÉSULTATS OBTENUS	SUITE À DONNER
6	Fonds de Soutien aux Petites et Moyennes Entreprises (FSPME COVID-19)	S'assurer de la gestion efficace des opérations de la phase opérationnelle.	Rapport de mission disponible	Suivre la mise en œuvre des recommandations
7	Fonds Spécial de Solidarité (FSS)	S'assurer de la gestion efficace des opérations de la phase opérationnelle.	Rapport de mission disponible	Suivre la mise en œuvre des recommandations

MISSIONS INOPINÉES

N°	DOSSIERS	PRINCIPAUX OBJECTIFS	PRINCIPAUX RÉSULTATS OBTENUS	SUITE À DONNER
8	Audit comptes 411 et 470	S'assurer de la sincérité du solde des comptes 411 et 470.	Rapport de mission disponible	Suivre la mise en œuvre des recommandations
9	Mission E-RPI	S'assurer de la régularité des opérations.	Rapport de mission disponible	Suivre la mise en œuvre des recommandations

COMITÉS

	DOSSIERS	PRINCIPAUX OBJECTIFS	PRINCIPAUX RÉSULTATS OBTENUS	SUITE À DONNER
1	Suivi du remboursement des crédits de TVA	<ul style="list-style-type: none"> - Evaluer l'application des procédures d'instruction et de remboursement ; - Proposer des modalités de paiement sur la base de critères objectifs ; - Donner un avis sur toute question relative à la procédure de remboursement des crédits de TVA. 	883 dossiers de demandes de remboursement reçus pour un montant total de 122,527 milliards de FCFA dont zéro (0) reste à payer.	<ul style="list-style-type: none"> - Analyser les conditions de faisabilité des remboursements des crédits de TVA par virement bancaire ; - Poursuivre les activités de conseil en vue d'améliorer le rendement de la TVA ; - Connecter l'IGF à l'applicatif des remboursements des crédits de TVA.
2	Suivi des recommandations des services de contrôle et d'inspection du MEF et du MBPE	<ul style="list-style-type: none"> - Créer un cadre de coordination entre les organes de contrôle et d'inspection du MEF et du MBPE ; - Suivre la mise en œuvre des recommandations des services de contrôle et d'inspection. 	<ul style="list-style-type: none"> - 71% des recommandations ont été mises en œuvre ; - 09% sont en cours d'exécution ; - 19% n'ont pas été exécutés ; - 01% jugée sans objet. 	Poursuivre les missions de suivi des recommandations
3	Identification des recettes de service dans les départements ministériels	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les recettes de service dans les Ministères ; - S'assurer du caractère réglementaire de leur création et de leur transparence. 	<ul style="list-style-type: none"> - Définition d'une stratégie de mobilisation des recettes non fiscales ; - Validation du projet de loi portant livre de procédures des recettes non fiscales. 	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre les activités d'identification des recettes de service conformément au décret de création du comité ; - Suivre la mise en œuvre des recommandations des missions antérieures.
4	Comité Technique du Comité National de Coordination et de Suivi de la mise en œuvre du « schéma directeur de la réforme des Finances Publiques (CONAFIP) »	Suivre et évaluer la mise en œuvre du schéma directeur de la réforme des Finances Publiques	Plan d'actions du schéma directeur pour l'année 2021 exécuté.	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre la participation de l'IGF dans la mise en œuvre du schéma directeur des réformes des Finances Publiques ; - Proposer le plan d'actions du schéma directeur pour l'année 2022 ; - Suivre la mise en œuvre des activités.

III-4 LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

COMITÉS

N°	DOSSIERS	PRINCIPAUX OBJECTIFS	PRINCIPAUX RÉSULTATS OBTENUS	SUITE À DONNER
1	Enquêtes sur les cas de dénonciation	<ul style="list-style-type: none"> - Détecter et réprimer la corruption dans l'administration économique et financière ; - Sensibiliser sur la corruption en appui à la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance. 	<ul style="list-style-type: none"> - Traitement des plaintes et dénonciations ; - Appui à la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance ; - Participation aux travaux de mise en œuvre de la convention des Nations Unies contre la corruption. 	<p>Poursuivre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les traitements des plaintes et dénonciations ; - la participation aux travaux de mise en œuvre de la convention des Nations Unies contre la corruption.
2	Coopération nationale en matière de lutte contre la corruption et les infractions assimilées	Participer à la mise en synergie des services de l'Etat impliqués dans la lutte contre la corruption, sous l'impulsion de la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance.	<ul style="list-style-type: none"> - Appui à la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance ; - Participation aux travaux de mise en œuvre de la convention des Nations Unies contre la corruption. 	<p>Poursuivre :</p> <p>la participation aux travaux de mise en œuvre de la convention des Nations Unies contre la corruption.</p>

III-5 AUTRES ACTIVITES

III-5.1 RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

N°	Thèmes	PRINCIPAUX RÉSULTATS OBTENUS
1	Audit des marchés publics	Maitrise de la méthodologie d'audit des marchés
2	Techniques d'audit utilisables sur la base d'une détection du risque	Connaissance des techniques d'audit utilisables sur la base d'une détection du risque
3	Suivi et évaluation du projet d'Appui à la gouvernance Economique et Financière (PAGEF)	Appropriation du mécanisme de suivi et d'évaluation du projet d'Appui à la gouvernance Economique et Financière (PAGEF)
4	Cadre juridique de la lutte contre la corruption	Meilleure appropriation du cadre juridique de la lutte contre la corruption
5	Conférence annuelle de l'IFACI	Maitrise des innovations dans les métiers de contrôle et d'audit internes
6	Formation sur le Syscohada révisé et l'exploitation des états financiers	Maitrise des innovations du Syscohada révisé

III.5.2 DÉMARCHE QUALITÉ

N°	Actions réalisées	PRINCIPAUX RÉSULTATS OBTENUS
1	<ul style="list-style-type: none"> - Revues de directions - Revues de processus - Audits qualité internes 	Amélioration de la qualité des travaux de l'IGF

RÉSUMÉ SYNOPTIQUE DES PRINCIPALES ACTIVITÉS RÉALISÉES EN 2021

IV-1 AUDIT INTERNE DES PROJETS ET PROGRAMMES FINANCÉS OU COFINANCÉS PAR LES PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS

IV-1.1 PROJET FILETS SOCIAUX PRODUCTIFS (PFSP)

- **Contexte du projet**

Le Projet Filets Sociaux Productifs est une initiative du Gouvernement ivoirien avec l'appui technique et financier de la Banque mondiale.

Les filets sociaux sont des programmes de transferts monétaires contributifs ciblant des pauvres ou des individus vulnérables à la pauvreté.

L'objectif du projet est d'améliorer les revenus des populations pauvres ciblées dans des régions rurales et urbaines.

Le projet appuie la mise en place d'un système national de protection sociale efficace et durable capable d'atteindre un nombre important de bénéficiaires. Au cours de la mise en œuvre du projet, 127 000 ménages pauvres et vulnérables vivant en zones rurales (Centre, Nord et Ouest) et à Abidjan, bénéficieront de programmes de transferts sociaux monétaires appuyés par le financement de l'IDA.

- **Principaux résultats**

Les principaux constats relevés à l'issue des missions d'audit sont résumés comme suit :

- absence de base de données électronique pour la saisie des rapports mensuels d'activités des Consultants Agents Communautaires (CAC) ;
- non validation formelle des rapports d'activités mensuels des CAC par les directeurs régionaux ;
- non réalisation des missions de supervision des activités des CAC par l'Unité de Gestion du Projet dans les directions régionales et les centres sociaux ;
- retard dans le paiement des déclarations sociales.

- **Perspectives**

- suivre la mise en œuvre des recommandations formulées ;
- poursuivre les missions d'audit interne auprès du projet.

IV-1.2 PROJET D'ACHAT STRATÉGIQUE ET D'HARMONISATION ET DE FINANCEMENTS ET DES COMPÉTENCES EN SANTÉ (SPARK-SANTÉ)

• Contexte du projet

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan National de Développement Sanitaire (PNDS) 2016-2020, la République de Côte d'Ivoire a signé le 19 avril 2019, deux accords de financement avec l'Association Internationale de Développement (AID/IDA) du Groupe de la Banque mondiale et le Global Facility Financing (GFF).

En effet, ces accords consistent respectivement à l'octroi d'un prêt IDA de 200 millions de dollars USD et d'un don GFF d'un montant de 20 millions de dollars USD en vue de financer le Projet d'achat stratégique et d'harmonisation des financements et des compétences de santé (SPARK-Santé).

Ces financements font suite aux résultats encourageants obtenus dans le cadre du Projet de Renforcement du Système de Santé et de réponse aux urgences Epidémiques (PR SSE).

Ce projet dont l'objectif est d'améliorer l'utilisation et la qualité des services de santé, s'articule autour des quatre (4) composantes ci-après :

- Composante 1 : le passage à échelle de l'achat stratégique
- Composante 2 : le renforcement du système de santé pour l'amélioration du système
- Composante 3 : la gestion du projet
- Composante 4 : Contingence urgence et réponse aux épidémies (CERC)

• Principaux résultats

Les principaux constats relevés à l'issue des missions d'audit sont résumés comme suit :

- non respect du délai d'exécution des contrats ;
- non respect du délai de paiement des fournisseurs ;
- insuffisance de reporting dans les carnets de bord des véhicules ;
- non respect des dispositions de l'arrêté N°026/MEF/SEPMBE du 19 janvier 2018 encadrant la dotation en carburant des bénéficiaires.

• Perspectives

- suivre la mise en œuvre des recommandations formulées ;
- poursuivre les missions d'audit interne.



IV-1.3 PROJET POUR L'AUTONOMISATION DES FEMMES ET LE DIVIDENDE DÉMOGRAPHIQUE DANS LE SAHEL (SWEDD)

• Contexte du projet

Le Projet régional SWEDD « Projet pour l'Autonomisation des Femmes et le Dividende Démographique dans le Sahel » (en abrégé SWEDD ou SWEED) est un projet conçu autour d'une approche régionale et multisectorielle et vise à soutenir les efforts des Gouvernements de 9 pays dont les taux de fécondité sont les plus élevés (le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Mali, la Mauritanie, le Niger, le Bénin, le Tchad, le Cameroun et la Guinée).

La Côte d'Ivoire, pays bénéficiaire, a obtenu un financement additionnel de 60 millions de dollars US de la Banque mondiale pour la poursuite des activités du projet jusqu'à fin 2024.

le projet SWEDD Côte d'Ivoire s'articule autour de trois composantes, à savoir :

- l'autonomisation des femmes et des filles à travers le renforcement de leurs capacités économiques et l'appui à l'amélioration du maintien de la jeune fille dans le cursus scolaire ;
- le renforcement de l'accès des populations aux services de la Santé de la Reproduction, Maternelle, Néonatale, Infantile, et Nutritionnelle (SRMNIN) ;
- le développement des capacités d'analyse et de plaidoyer sur le dividende démographique au niveau national avec un volet régional.

• Principaux résultats

Les principaux constats relevés à l'issue des missions d'audit sont résumés comme suit :

- retard dans la régularisation des avances sur les missions et ateliers ;
- absence de fiches d'imputation comptable ;
- absence de codification de certaines immobilisations octroyées aux ONG.

• Perspectives

- assistance à la finalisation de la cartographie des risques du projet ;
- poursuivre les missions d'audit interne auprès du projet.



IV-1.4 PROJET D'INFRASTRUCTURES POUR LE DÉVELOPPEMENT URBAIN ET COMPÉTITIVITÉ DES AGGLOMÉRATIONS SECONDAIRES (PIDUCAS)

• Contexte du projet

Le gouvernement s'est engagé à poursuivre le Programme National de Développement Economique (PNDE) au travers du Plan National de Développement (PND) 2016-2020. Ce plan soutient plusieurs axes de développement, entre autres, la réduction de la pauvreté, une meilleure redistribution des fruits de la croissance, l'amélioration des conditions de vie des populations notamment en milieu urbain.

C'est dans ce cadre que le Projet d'Infrastructures pour le Développement Urbain et la Compétitivité des villes Secondaires (PIDUCAS) a été initié en Juin 2017.

Ce projet, cofinancé par la Banque mondiale, d'un coût total de 78 milliards de FCFA, a pour objectif de créer des conditions de compétitivité dans les villes ciblées à travers la mobilité urbaine améliorée, un revenu accru par des Micro Petites et Moyennes Entreprises (MPME) et des services administratifs de qualité fournis par les municipalités.

• Principaux résultats

Les principaux constats relevés à l'issue des missions d'audit sont résumés comme suit :

- non exécution des travaux de construction d'une aire de stationnement dans les villes de Bouaké et San Pedro ;
- non apurement des avances de trésorerie sur les frais de mission ;
- similitudes dans les offres de certains fournisseurs ;

- non-respect du délai de déclaration et de paiement des cotisations sociales ;
- absence de certaines mentions obligatoires sur le bulletin de paie.

• Perspectives

- suivre la mise en œuvre des recommandations formulées ;
- poursuivre les missions d'audit interne auprès du projet.



IV-1.5 PROJET DE MODERNISATION DU SECTEUR DES TRANSPORTS ET FACILITATION DU COMMERCE SUR LE CORRIDOR ABIDJAN-OUAGADOUGOU (PAMOSSET)

• Contexte du projet

La problématique de la libre circulation des personnes et des biens constitue un défi majeur pour l'intégration politique et économique de la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

Le secteur des transports en général, le transport routier en particulier, joue un rôle important dans cette intégration.

Force est de constater que la libre circulation n'est pas une réalité tangible et est fortement entravée par de nombreux obstacles, notamment le faible niveau de service dans les corridors routiers, les barrières physiques, les prélèvements illicites, les retards dans le transport des marchandises entre les différents pays membres. Les appuis apportés par les bailleurs ont permis d'améliorer le niveau de services des infrastructures routières à vocation régionale.

Cependant, le volume des échanges intra régionaux reste encore limité du fait de nombreux obstacles.

En vue d'y apporter des améliorations, le Projet d'Appui à la Modernisation du Secteur des Transports et facilitation du commerce sur le corridor Abidjan-Ouagadougou (PAMOSSET) a été initié par l'Etat de Côte d'Ivoire en collaboration avec la Banque mondiale.

L'objectif général du projet est d'améliorer l'efficacité et la sécurité des services de transports sur la section ivoirienne du corridor routier Abidjan-Ouagadougou.

• Principaux résultats

Les principaux constats relevés à l'issue des missions d'audit sont résumés comme suit :

- absence de dispositions pour le transfert des immobilisations à la clôture du projet ;
- non calcul des droits et indemnités de fin de contrat du personnel restreint ;
- absence de plan de décaissement actualisé ;
- absence de compte séquestre pour le paiement des honoraires d'audit de clôture ;
- absence de dispositions prises pour l'archivage de l'ensemble des documents au Ministère technique du projet.

• Perspective

suivre la mise en œuvre des recommandations formulées.



IV-1.6 PROJET D'AMÉLIORATION DE LA PRESTATION DES SERVICES EDUCATIFS (PAPSE)

• Contexte du projet

Le secteur éducation-formation en Côte d'Ivoire fait face à des difficultés multiformes, suite aux différentes crises qu'a connues le pays. Au nombre de ces difficultés, figurent la non-atteinte de la scolarisation primaire universelle comme souhaité par le pays.

En effet, la qualité de l'éducation de base est faible avec des résultats d'apprentissage peu honorables qui se traduisent par un faible niveau des acquis des élèves dans les disciplines fondamentales, un faible taux d'achèvement du cycle primaire et une disparité entre les sexes au niveau du taux d'achèvement.

En vue de relever ces défis, le Gouvernement ivoirien a mis en place le Projet d'Amélioration de la Prestation de Services Educatifs (PAPSE) dont l'objectif est de renforcer l'accès à l'éducation préscolaire et d'améliorer les résultats liés à l'apprentissage dans les écoles primaires bénéficiaires au sein des districts participants.

Ce projet, d'un coût total de 13,5 milliards de FCFA financé par la Banque mondiale, concerne six régions du nord de la Côte d'Ivoire, à savoir : la Bagoué, le Béré, le Bounkani, le Kabadougou, le Poro et le Tchologo.

• Principaux résultats

Les principaux constats relevés à l'issue des missions d'audit sont résumés comme suit :

- paiement des indemnités des éducateurs et assistants du préscolaire sans consultation préalable des états d'émergences ;
- non réalisation d'activités média de la campagne 2 portant sur la promotion de l'importance du préscolaire en milieu rural ;
- non réalisation des activités de la campagne 4 portant sur la sensibilisation pour la scolarisation des jeunes filles et de la campagne 5 portant sur l'implication des parents d'élèves dans la gestion de l'école et la réalisation des infrastructures.

• Perspectives

- suivre la mise en œuvre des recommandations formulées ;
- poursuivre les missions d'audit interne auprès du projet.



IV-1.7 PROJET DE GESTION DES PESTICIDES OBSOLÈTES (PROGEP-CI)

• Contexte du projet

La Côte d'Ivoire, à l'instar des pays africains, a choisi le secteur agricole comme le fer de lance de son développement économique et social.

Au cours de cette dernière décennie, l'agriculture ivoirienne a connu une remarquable expansion avec les bons rangs qu'elle occupe au niveau des cultures pérennes telles que le cacao, la noix de cajou et le caoutchouc.

L'usage massif des pesticides pour lutter contre les insectes nuisibles aux cultures afin d'accroître les rendements agricoles a joué un rôle capital dans l'expansion de l'agriculture en Côte d'Ivoire et sa contribution à l'économie nationale.

Néanmoins, l'usage intensif et généralisé des pesticides a conduit au fil des années à l'augmentation des stocks de pesticides en circulation dans le pays. Certains de ces stocks devenus impropres à l'utilisation sont par conséquent obsolètes.

La circulation et l'utilisation de ces pesticides obsolètes et des déchets associés constituent une importante menace pour la santé humaine et animale et une source de pollution pour l'environnement.

Le Projet de Gestion des Pesticides Obsolètes (PROGEP-CI) a été initié dans ce contexte par l'État de Côte d'Ivoire (CI) en collaboration avec le Fonds pour l'environnement mondial.

L'objectif du PROGEP-CI est d'améliorer la gestion des pesticides obsolètes et des déchets associés en Côte d'Ivoire (CI).

• Principaux résultats

Les principaux constats relevés à l'issue des missions d'audit sont résumés comme suit :

- absence de dispositions pour le transfert des immobilisations à la clôture du projet ;
- insuffisance au niveau du dispositif de paiement des salaires et indemnités du personnel ;
- insuffisance au niveau du dispositif d'acquittement de toutes les dépenses avant la date de clôture du projet ;
- insuffisance dans l'archivage des documents et données du projet.

• Perspective

suivre la mise en œuvre des recommandations formulées.



IV-1.8 PROJET EMPLOI JEUNE ET DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES (PEJEDEC)

• Contexte du projet

Le chômage et le sous-emploi sont d'énormes défis auxquels doit faire face la Côte d'Ivoire suite à des années de crise militaro-politique. Les jeunes sont les plus touchés par cette crise de l'emploi.

Les causes de ce chômage sont multiples : l'accroissement de la population, la détérioration du climat socio-politique, l'inadéquation de la formation aux exigences du marché, la demande croissante d'emploi face à la rareté des offres, etc.

Le chômage des jeunes et la pauvreté croissante des populations font courir au pays des risques élevés de perturbations sociales. Face à cette situation, le gouvernement ivoirien a mis la question de l'emploi des jeunes au nombre de ses priorités d'action.

Approuvé en septembre 2011, le Projet Emploi Jeune et Développement des Compétences (PEJEDEC) a pour objectif d'améliorer l'accès aux opportunités d'emploi et de développement des compétences des jeunes ivoiriens âgés de 18 à 30 ans.

• Principaux résultats

Les principaux constats relevés à l'issue des missions d'audit sont résumés comme suit :

- paiement à l'ordre de personnes physiques en lieu et place des structures ;

- non maîtrise des procédures du bailleur et du manuel d'exécution du BCP-Emploi par les cellules projet ;
- cumul des postes de comptable et trésorier par l'Assistant Administratif et Financier ;
- non-respect des délais contractuels d'exécution des marchés ;
- absence de preuves de paiement de certains prestataires.

• Perspective

Suivre la mise en œuvre des recommandations formulées.



IV-1.9 PROJET DE RENFORCEMENT DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE EN MILIEU URBAIN (PREMU)

• Contexte du projet

Le Gouvernement ivoirien, en accord avec la Banque mondiale a mis en place le Projet de Renforcement de l'alimentation en Eau potable en Milieu Urbain (PREMU).

L'objectif du PREMU est d'améliorer la qualité de l'eau, d'accroître l'accès et la qualité des services d'eau dans les zones urbaines sélectionnées et de renforcer les capacités du Ministère de l'Hydraulique (MH), de l'Office National de l'Eau Potable (ONEP) dans la planification et la gestion financière des secteurs de l'alimentation en eau potable en milieu urbain.

Les zones cibles du projet sont celles de Bingerville, d'Agboville, de Béoumi, de Korhogo, de Ferkessedougou, de Tiassalé, de N'Douci, de N'Zianouan.

Le PREMU est entièrement financé par la Banque mondiale à hauteur de 29,4 milliards de FCFA.

• Principaux résultats

Les principaux constats relevés à l'issue des missions d'audit sont résumés comme suit :

- non prélèvement systématique de la retenue à la source sur les règlements des prestataires soumis à l'impôt synthétique ;
- non apurement des avances de trésorerie sur les frais de missions ;
- non respect du délai de déclaration et de paiement des cotisations sociales ;

- non respect du délai de dépôt de la Déclaration Individuelle des Salaires Annuels (DISA) ;
- non délivrance du bulletin « pour solde de tout compte » et du relevé nominatif de la CNPS aux salariés démissionnaires.

• Perspective

suivre la mise en œuvre des recommandations formulées.



IV-1.10 PROJET DE RENFORCEMENT DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE EN MILIEU URBAIN-FINANCEMENT ADDITIONNEL (PREMU-FA)

• Contexte du projet

Le Gouvernement ivoirien, en accord avec la Banque mondiale a mis en place le Projet de Renforcement de l'alimentation en Eau potable en Milieu Urbain - Financement Additionnel (PREMU-FA).

L'objectif du PREMU-FA est d'améliorer la qualité de l'eau et de l'assainissement, d'accroître l'accès et la qualité des services d'eau et l'accès à l'assainissement dans les zones urbaines sélectionnées et de renforcer les capacités du Ministère de l'Hydraulique (MH), de l'Office National de l'Eau Potable (ONEP) et de l'Office National de l'Assainissement et du Drainage (ONAD) dans la planification et la gestion financière des secteurs de l'alimentation en eau potable et de l'assainissement en milieu urbain.

Les zones cibles du projet sont celles de Bingerville, d'Agboville, de Béoumi, de Korhogo, de Ferkessédougou, de Tiassalé, de N'Douci, de N'Zianouan, Dabou, Issia et localités environnantes, Songon et Niakara.

Le PREMU-FA est entièrement financé par la Banque mondiale à hauteur de 88,2 milliards de FCFA.

• Principaux résultats

Les principaux constats relevés à l'issue des missions d'audit sont résumés comme suit :

- comptabilisation des opérations financières des projets PREMU et PREMU-FA dans la même base comptable ;

- non prélèvement systématique de la retenue à la source sur les règlements des prestataires soumis à l'impôt synthétique ;
- sélection d'une entreprise dont l'objet principal n'a aucun lien avec le marché attribué ;
- non apurement des avances de trésorerie sur les frais de missions ;
- insuffisances dans le paramétrage du logiciel de paie ;
- non respect du délai de déclaration et de paiement des cotisations sociales ;
- non-respect du délai de dépôt de la Déclaration Individuelle des Salaires Annuels (DISA).

• Perspectives

- suivre la mise en œuvre des recommandations formulées ;
- poursuivre les missions d'audit interne auprès du projet.

Programme Social
du Gouvernement 2019-2020
Le social au cœur de l'action gouvernementale

Synthèse de l'état d'exécution
à fin juin 2020

Accès à l'eau potable en milieu rural

- 7 250 pompes**
réparées/remplacées (janvier 2019 - juin 2020)
- 8 434 pompes**
maintenues (janvier 2019 - juin 2020)
- 367 contrôles**
de qualité effectués (janvier 2019 - juin 2020)

MINISTRE DE LA COORDINATION ET DU MÉTIER
CICG

IV-1.11 PROJET D'AMÉLIORATION ET DE MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE FONCIÈRE RURALE DE CÔTE D'IVOIRE (PAMOFOR)

• Contexte du projet

Les litiges fonciers se sont multipliés depuis les années 90 du fait de la poussée démographique, mettant à mal la paix et la cohésion sociale.

Conscient des conflits répétés autour de la question foncière, et dans le but d'y remédier, l'Etat a adopté la loi n° 98-750 du 23 décembre 1998 relative au foncier rural, modifiée par les lois n° 2004-412 du 14 Août 2004 et n°2013-655 du 13 septembre 2013.

De même, le Projet d'Appui à l'amélioration et à la Mise en Oeuvre de la politique Foncière Rurale de Côte d'Ivoire (PAMOFOR) a été initié par l'Etat de Côte d'Ivoire.

Ce projet d'un coût total 54 160 000 de dollars USD est cofinancé par la Banque mondiale.

Le PAMOFOR est placé sous l'autorité de l'Agence du Foncier Rural (AFOR) qui en assure l'assistance, la coordination et la gestion financière.

Il a pour objectif de renforcer la capacité du gouvernement à mettre en œuvre le programme national de sécurisation foncière rurale ainsi que d'enregistrer les droits fonciers coutumiers dans les zones rurales.

• Principaux résultats

Les principaux constats relevés à l'issue des missions d'audit sont résumés comme suit :

- absence de convention entre le PAMOFOR et l'INPHB-ESA après la rédaction d'un accord cadre ;
- retard dans la mise à disposition du matériel aux opérateurs fonciers et à l'INPHB-ESA ;
- non respect du délai de paiement des fournisseurs ;
- non identification des fournisseurs dans la base de données de l'administration fiscale (DGI) ;
- absence de visa des personnes habilitées sur les bons de livraison.

• Perspectives

- suivre la mise en œuvre des recommandations formulées ;
- poursuivre les missions d'audit interne auprès des projets.



IV-1.12 PROJET DE PROMOTION DE LA COMPÉTITIVITÉ DE LA CHAÎNE DE VALEUR DE L'ANACARDE (PPCA)

• Contexte du projet

La filière cajou en Côte d'Ivoire est une source d'approvisionnement de plus en plus importante sur le marché mondiale et une source de revenu pour les producteurs locaux.

Cependant, elle n'est pas compétitive du fait de la faible transformation des noix de cajou.

Le Projet de Promotion de la Compétitivité de la chaîne des valeurs de l'Anacarde (PPCA) a donc été mis en place pour améliorer la productivité, la qualité et la valeur ajoutée de la noix de cajou.

Le montant du financement global du projet est de 236,11 millions de dollar US dont 200 millions de dollar US au titre de financement IDA-IPF et 36,11 millions de dollar US représentant la contribution des bénéficiaires.



• Principaux résultats

Les principaux constats relevés à l'issue des missions d'audit sont résumés comme suit :

- retard dans la mise en œuvre des activités des agences d'exécution du projet (BNETD, AGEROUTE, AGEDI) ;
- absence d'examen des rapports d'étape de la mise en œuvre du projet par le Comité de Pilotage du PPCA ;
- insuffisance du système de suivi et évaluation mis en place par le projet ;
- non instauration des cartes professionnelles dans la filière anacarde au profit des producteurs ;
- insuffisance de coordination et de supervision par le FIRCA et l'UCP-PPCA des activités de validation des travaux de réhabilitation de l'ANADER ;
- non-respect des délais de déclaration des cotisations sociales à la CNPS au titre de l'exercice 2021.

• Perspectives

- suivre la mise en œuvre des recommandations formulées ;
- poursuivre les missions d'audit interne auprès du projet.



IV-1.13 PROGRAMME D'AMÉLIORATION DE LA GOUVERNANCE POUR LA DÉLIVRANCE DES SERVICES DE BASE AUX CITOYENS (PAGDS)

• Contexte du projet

L'amélioration des services de base en Côte d'Ivoire dans les secteurs de l'éducation, des routes et des services financiers constitue un défi important.

Face à ce défi, le gouvernement et la Banque mondiale ont signé un accord de prêt d'un montant de 85 millions de dollars US pour le financement du Programme d'Amélioration de la Gouvernance pour la Délivrance des Services de base aux citoyens (PAGDS).

Ce programme vise à améliorer la mobilisation des ressources intérieures et l'efficacité de la dépense publique pour la délivrance des services de base dans les secteurs clés.

Le projet est réalisé à travers un nouvel instrument de financement dénommé PforR (Programme pour les résultats).

• Principaux résultats

Les principaux constats relevés à l'issue des missions d'audit sont résumés comme suit :

- absence de supervision de l'opération de distribution des manuels scolaires par les Directions Régionales de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation (DRENA) et les Inspections de l'Enseignement Préscolaire et Primaire (IEPP) ;
- non distribution des manuels scolaires à des parents d'élèves dans certaines Ecoles Primaires Publiques (EPP) ;

- absence d'un mécanisme de résolution des plaintes et réclamations relatif à la distribution des manuels scolaires ;
- absence d'un bilan de l'opération de récupération des manuels scolaires par les EPP auprès des parents d'élèves en fin d'année ;
- insuffisance dans l'archivage électronique des documents relatifs à la distribution des manuels scolaires ;
- non production des Déclarations Individuelles des Salaires Annuels (DISA) des exercices 2019 et 2020.

• Perspectives

- suivre la mise en œuvre des recommandations formulées ;
- poursuivre les missions d'audit interne auprès du projet.



IV-1.14 PROJET D'APPUI AU DÉVELOPPEMENT DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (PADES)

• Contexte du projet

Le gouvernement ivoirien a entrepris depuis 2012, des réformes au profit de l'Enseignement Supérieur et de Recherche Scientifique (ESRS).

En effet, l'enseignement supérieur en Côte d'Ivoire connaît des difficultés liées au déficit d'infrastructures, à l'inadéquation entre les besoins du marché du travail et la formation dispensée et à l'insuffisance d'autonomie de gestion des établissements.

Afin de pallier ces difficultés, le gouvernement a approuvé le 22 mars 2019 l'accord de financement du crédit N°6383-CI, d'un montant de 100 millions de dollar US, conclu le 12 juillet 2019 entre la République de Côte d'Ivoire et l'Association Internationale de Développement (IDA) pour la création du Projet d'Appui au Développement de l'Enseignement Supérieur (PADES).

Ce projet vise d'une part, à améliorer la gestion de l'enseignement supérieur, la qualité et la pertinence des programmes et d'autre part, à augmenter le nombre d'inscriptions dans les filières professionnelles.

• Principaux résultats

Les principaux constats relevés à l'issue des missions d'audit sont résumés comme suit :

- absence de définition des modalités de gestion des fonds mis à la disposition des Etablissements d'Enseignement Supérieur (EES) par le BCP-Emploi ;

- absence de fiches de poste pour le personnel du projet ;
- absence de codification des immobilisations ;
- exécution de marchés non prévus dans le Plan de Passation des Marchés ;
- prestations réalisées non conformes à l'objet social de la structure ;
- absence de plan de passation des marchés pour les opérations de la part Etat.

• Perspectives

- suivre la mise en œuvre des recommandations formulées.
- poursuivre les missions d'audit interne auprès du projet.



IV-1.15 PROJET DE SOLUTIONS NUMÉRIQUES DE DÉSENCLEAVEMENT ET DE L'E-AGRICULTURE (PSNDEA)

• Contexte

Le secteur agricole, important catalyseur de l'économie de la Côte d'Ivoire, représente 22% du PIB et plus de 75% des exportations. Cependant, il génère des revenus instables et sa faible productivité entrave la réduction de la pauvreté.

A cet effet, la Côte d'Ivoire a mis en place le Projet de Solutions Numériques pour le Désenclavement des zones rurales et l'e-Agriculture (PSNDEA) dont l'objectif est d'améliorer l'accès aux services numériques à haut débit dans les collectivités rurales et tirer parti des plateformes numériques pour améliorer la productivité agricole et l'accès au marché.

La Côte d'Ivoire a obtenu un prêt d'environ 37 milliards de FCFA de l'IDA pour le financement du Projet de Solutions Numériques pour le Désenclavement des zones rurales et l'e-Agriculture (PSNDEA).

• Résultats

Les principaux constats relevés à l'issue des missions d'audit sont résumés comme suit :

- non respect des délais d'enrôlement des acteurs de la chaîne de valeur agricole ;
- faible taux de jeunes de moins de 25 ans enrôlés comme acteurs de la chaîne de valeur ;
- insuffisance dans la stratégie de communication pour la mise en place de la chaîne de valeur ;
- confusion dans la compréhension de l'objet de l'enrôlement par certains acteurs enrôlés ;

- stratégie de communication non efficace ;
- paiement des frais remboursables en l'absence de pièces justificatives.

• Perspectives

- suivre la mise en œuvre des recommandations formulées ;
- poursuivre les missions d'audit interne auprès du projet.



IV-1.16 PROJET D'APPUI À LA COMPÉTITIVITÉ DU GRAND ABIDJAN (PACOGA)

• Contexte du projet

Le Projet d'Appui à la Compétitivité du Grand Abidjan (PACOGA) a été initié par le gouvernement ivoirien et la Banque mondiale en vue de favoriser le développement urbain durable de l'agglomération du Grand Abidjan.

L'objectif du projet est d'améliorer la gestion urbaine, l'efficacité logistique, l'accessibilité au port, la mobilité urbaine dans l'agglomération du Grand Abidjan et d'apporter une réponse immédiate à une crise ou une urgence.

Pour le financement de ce projet, le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire a obtenu de l'Association Internationale pour le Développement (IDA) un crédit de 315 millions de dollars, complété par une contrepartie Etat de 15 millions de dollars et une contribution de 70 millions de dollars US attendu du secteur privé portant ainsi le coût total du projet à 400 millions de dollars US.

• Principaux résultats

Les principaux constats relevés à l'issue des missions d'audit sont résumés comme suit :

- retard dans le paiement des indemnités d'éviction ;
- recolonisation du site après paiement des indemnités d'éviction ;
- choix de fournisseurs absents de la base de données ;
- écart important entre les montants estimatifs (inscrits au PPM) et montants réels des marchés ;
- non respect du délai de paiement des fournisseurs.

• Perspectives

- suivre la mise en œuvre des recommandations formulées ;
- poursuivre les missions d'audit interne auprès des projets.



IV-1.17 PROJET D'INVESTISSEMENT FORESTIER (PIF)

• Contexte du Projet

En réponse aux enjeux de la déforestation, la Côte d'Ivoire s'est engagée dans le mécanisme international de Réduction des Émissions de gaz à effet de serre issues de la Déforestation et de la Dégradation des forêts (REDD+) en juin 2011 afin de contribuer à la lutte mondiale contre les changements climatiques et pour restaurer son couvert forestier fortement dégradé. Les analyses statistiques montrent une régression des superficies forestières qui sont passées de 7,8 millions d'ha en 1986 à 3,4 millions d'ha en 2015 (FAO, 2016). Cette régression du couvert forestier s'est accentuée dans le secteur rural entre 1986 et 2000 et dans les forêts classées entre 2000 et 2015.

Pour faire face à ces défis et changer de paradigme, la Côte d'Ivoire a élaboré une stratégie nationale REDD+, avec l'appui du Forest Carbon Partnership Facility (FCPF) et de l'ONUREDD.

C'est dans ce cadre que le Projet d'Investissement Forestier (PIF) d'un coût de 24 millions de US dollars, financé par l'Association Internationale de Développement (IDA) a été mis en place. Il a pour but de conserver et d'augmenter le stock forestier et d'améliorer l'accès des collectivités des zones ciblées aux ressources des revenus induits par la gestion durable des forêts.

Le PIF couvre les zones du Sud-Ouest, autour du Parc National de Taï (Cavally, Guemon, Nawa et San Pedro) et du Centre, dans l'ancienne boucle du cacao (Gbêkè, Moronou, N'Zi et Iffou).

• Principaux résultats

Les principaux constats relevés à l'issue des missions d'audit sont résumés comme suit :

- absence de pièces justificatives relatives aux frais de mission payés aux agents dans le cadre de leur mission à l'étranger ;
- non respect du délai de paiement des salaires du personnel du projet ;
- non paiement des cotisations à la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS) ;
- non traçabilité des activités de sensibilisation des communautés riveraines sur les modalités de financement des activités génératrices de revenus ;
- absence d'une convention de financement précisant les modalités de financement et d'exécution des microprojets ;
- absence de rapports de supervision des activités d'agroforesterie.

• Perspectives

- suivre la mise en œuvre des recommandations ;
- poursuivre les missions d'audit interne auprès des projets.



IV-1.18 PROGRAMME DE GESTION DU LITTORAL OUEST-AFRICAIN (WACA)

• Contexte du Projet

Le littoral de la Côte d'Ivoire renferme des potentialités écologiques importantes. Ce qui lui confère un grand rôle dans le maintien de la diversité biologique au niveau régional. Cependant, il connaît actuellement diverses menaces d'ordre anthropique (pollution, destruction des mangroves, démographie galopante et surexploitation des ressources aquatiques) et naturel (érosion des plages, élévation du niveau de la mer et marées de tempête).

Le Programme de gestion du littoral ouest-africain (WACA), cofinancé par la Banque mondiale pour un coût total de 16,5 milliards de FCFA, a pour but d'aider les pays à harmoniser leur gestion des infrastructures et des ressources naturelles afin d'accroître leur résilience au changement climatique.

Il couvre la commune de Grand-Lahou située au sud sur le littoral à 170 km à l'ouest d'Abidjan.

• Principaux résultats

Les principaux constats relevés à l'issue des missions d'audit sont résumés comme suit :

- non constitution d'une base de données des fournisseurs ;
- absence de suivi de la publication de l'Avis à Manifestation d'Intérêt (AMI) au Bulletin Officiel des Marchés Publics (BOMP) ;
- non désignation formelle des représentants des membres de la Commission d'Ouverture des plis et de Jugement des Offres en cas d'empêchement ;

- non respect des délais de passation des marchés ;
- non respect des délais contractuels de paiement des fournisseurs ;
- insuffisance dans l'archivage des dossiers de passation des marchés ;
- non respect du délai de paiement des cotisations à la Caisse Nationale Prévoyance Sociale (CNPS).

• Perspectives

- suivre la mise en œuvre des recommandations formulées ;
- poursuivre les missions d'audit interne auprès des projets.



IV-1.19 PROJET MULTISECTORIEL DE NUTRITION ET DE DÉVELOPPEMENT DE LA PETITE ENFANCE (PMNDPE)

• Contexte du Projet

La République de Côte d'Ivoire a signé, le 16 février 2018, des accords de financement avec l'Association Internationale de Développement (IDA), pour la mise en œuvre du Projet Multisectoriel de Nutrition et de Développement de la Petite Enfance (PMNDPE). A cet effet, une Unité de Gestion du Projet (UGP) a été mise en place en octobre 2018.

L'objectif du projet est d'accroître la couverture des interventions de nutrition et de développement de la petite enfance dans les zones sélectionnées sur le territoire national. Les activités du PMNDPE sont mises en œuvre par des Agences d'Exécution Locales (AEL) avec une approche communautaire basée sur les Foyers de Renforcement des Activités de Nutrition Communautaire (FRANC).

Ce projet d'un coût total de 34,7 milliards de francs CFA (28,75 milliards de FCFA de l'IDA et 5,98 milliards de don de Power of Nutrition), couvre 14 régions administratives réparties dans différents pôles de développement situés au Nord, au Nord-Est, au Nord-Ouest, au Centre et au Centre Ouest du pays.

Le projet cible les enfants de moins de 5 ans, les femmes en âge de procréer et les adolescentes. Un focus est mis sur la période critique des 1 000 premiers jours, depuis la grossesse jusqu'au deuxième anniversaire de l'enfant.

• Principaux résultats

Les principaux constats relevés à l'issue des missions d'audit sont résumés comme suit :

- arrêt des activités du projet dans certains Foyers de Renforcement des Activités de Nutrition Communautaire (FRANC) ;
- non mise en œuvre des actions d'autonomisation de la femme et de la promotion de la nutrition chez les femmes et les adolescentes ;
- manque d'équipements anthropométriques dans les kits FRANC ;
- non immatriculation de la plupart des immobilisations du projet ;
- non déclaration et non-paiement des charges fiscales sur les salaires ;
- insuffisance dans l'archivage physique des documents.

• Perspectives

- suivre la mise en œuvre des recommandations formulées ;
- poursuivre les missions d'audit interne auprès des projets.



IV-1.20 PROJET D'IDENTIFICATION UNIQUE POUR L'INTÉGRATION RÉGIONALE ET L'INCLUSION EN AFRIQUE DE L'OUEST (WURI)

• Contexte du Projet

Dans la région de l'Afrique subsaharienne, environ 40 % de la population ne dispose pas d'une pièce d'identification officielle et se voit donc refuser des droits et un accès aux services publics.

En vue de limiter ces difficultés, une réforme régionale relative à l'identification des personnes a été initiée pour l'ensemble des 15 pays membres de la CEDEAO. Elle consiste à la mise en place de systèmes d'identification de base utilisables dans les différents États membres et pourrait avoir des bénéfices tant à l'échelle des pays qu'à l'échelle régionale en raison de la liberté de mouvement dans l'espace communautaire.

Ainsi, la commission de la CEDEAO a mis en place le projet WURI (West Africa Unique identification for Regional Integration and Inclusion - Identification Unique pour L'Intégration Régionale et l'Inclusion en Afrique de l'Ouest).

L'objectif général du projet est d'augmenter le nombre de personnes dans les pays participants qui dispose d'une preuve d'identité unique, reconnue par le gouvernement et qui facilite l'accès aux services.

• Principaux résultats

Les principaux constats relevés à l'issue des missions d'audit sont résumés comme suit :

- absence d'acte réglementaire portant création et fonctionnement de l'unité de gestion du projet ;

- absence de l'avis de non objection de la Banque mondiale sur le manuel d'exécution du projet ;
- absence de l'avis de non-objection (ANO) de la Banque mondiale sur le Plan de Travail Budgétisé Annuel (PTBA) 2020 ;
- non formalisation d'un comité de réception des biens ;
- non respect du délai règlementaire du traitement comptable (ordonnancement et prise en charge comptable) des factures-fournisseurs.

• Perspectives

- suivre la mise en œuvre des recommandations formulées ;
- poursuivre les missions d'audit interne auprès des projets.



IV-1.21 PROJET DE TRANSPORT URBAIN D'ABIDJAN (PTUA)

• Contexte du Projet

La Côte d'Ivoire a signé, le 29 décembre 2016 des accords de financement avec la Banque Africaine de Développement (BAD), la Coopération Japonaise (JICA) et le Fonds pour l'Environnement Mondial (Fem) en vue du financement de la mise en œuvre du Projet de Transport Urbain d'Abidjan (PTUA), d'un coût global de 541 890 920 191 francs CFA.

Ce projet fait partie du schéma directeur urbain du Grand Abidjan réalisé et validé en 2014 par le Gouvernement ivoirien.

L'objectif de ce projet est d'améliorer le désenclavement des zones d'activités économiques, les conditions de vie des personnes et de renforcer les capacités de la gestion urbaine de la ville d'Abidjan.

• Principaux résultats

Les principaux constats relevés à l'issue des missions d'audit sont résumés comme suit :

- absence de rapports de mission conjointe (du Bureau d'études, de l'ONG et de l'agent administratif) de vérification de la présence effective des Populations Affectées par le Projet (PAP) ;
- retard dans la mise à disposition des ressources pour le paiement des indemnités d'éviction des PAP ;
- retard dans la délivrance des Arrêtés de Concession Définitive (ACD) des sites de réinstallation des PAP ;

- absence du rapport justificatif des paiements des indemnités de certaines PAP du site de Yopougon nouveau-quartier, dont les travaux de libération ont été réalisés en novembre 2020 ;
- insuffisance dans la sécurisation du serveur des données de la CE-PAR.

• Perspectives

- suivre la mise en œuvre des recommandations formulées ;
- poursuivre les missions d'audit interne auprès des projets.



IV-1.22 PROGRAMME GAVI RSS 2

• Contexte du Projet

L'accès limité aux vaccins pour les enfants des pays à faible revenu a conduit à la mise en place par le programme GAVI-Alliance, d'un système visant à l'élargissement de la couverture vaccinale et l'accès de ces enfants aux nouveaux vaccins.

Pour 2021, les objectifs de ce programme sont les suivants :

- renforcer l'offre des services de vaccination en stratégie avancée et mobile y compris les postes avancés dans les 29 districts sanitaires ciblés ;
- renforcer la demande des services de vaccination dans les 29 districts sanitaires ciblés ;
- améliorer la qualité et l'utilisation des données de vaccination à tous les niveaux de la pyramide sanitaire ;
- renforcer les capacités de stockage des vaccins dans les 82 districts sanitaires ;
- renforcer la coordination et la gestion du programme GAVI RSS.

Le montant global du projet GAVI RSS pour la période 2017-2021 est de 15 millions de dollar US soit 7,5 milliards de francs CFA.

• Principaux résultats

Les principaux constats relevés à l'issue des missions d'audit sont résumés comme suit :

- non respect de la fréquence bimestrielle des missions de supervision ;
- non financement des missions de supervision par l'UCP-FE depuis 2020 ;
- inexistence d'une liste de destinataires des rapports de supervision et non traçabilité de la diffusion desdits rapports ;
- absence de décharge sur les copies de chèques relatifs aux primes de performance ;
- insuffisance dans l'archivage physique des documents.

• Perspectives

- suivre la mise en œuvre des recommandations formulées ;
- poursuivre les missions d'audit interne auprès des projets.

IV-2 INSPECTION ET ÉVALUATION

IV-2.1 TRAITEMENT DES PASSIFS AUDITÉS

• Contexte

Le Conseil des Ministres du 21 mars 2018 a adopté les conclusions des travaux d'audit des passifs de l'Etat et a décidé pour les 291,12 milliards de passifs validés à prendre à charge par l'Etat, le principe d'un apurement sans décote par titrisation sur cinq (5) années à compter de 2018.

En exécution de cette décision du Conseil des Ministres, la programmation financière du montant des passifs à apurer a été faite par le Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat en liaison avec le Ministère de l'Économie et des Finances.

L'instruction n°001 MEF/SEPMBPE/CAB du 13 Mai 2019 portant modalités d'exécution des dépenses relatives aux passifs de l'Etat audités et validés a été prise conjointement par le Ministre de l'Économie et des Finances et le Ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat pour encadrer le processus d'apurement.

• Résultats

Pour l'exercice 2021, une dotation budgétaire de dix (10) milliards FCFA a été allouée pour l'apurement des passifs validés.

Sur cette base, l'Inspection Générale des Finances (IGF) a traité et transmis à la DAF du Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat (MBPE) les dossiers de 169 fournisseurs pour engagement et paiement, à hauteur de 7,61 milliards de francs CFA.

• Perspectives

Prévoir une dotation budgétaire destinée à la poursuite de l'opération d'apurement des passifs validés pour la gestion 2022.



IV-2.2 MISSION DE CONTRÔLE DU FONDS D'APPUI AUX ACTEURS DU SECTEUR INFORMEL (FASI)

• Contexte

À l'instar des autres pays du monde, la Côte d'Ivoire est touchée par la pandémie de la COVID-19 avec des répercussions négatives au plan socio-économique.

Pour atténuer les effets de cette pandémie, le gouvernement a élaboré un plan national de soutien économique, social et humanitaire visant à soutenir l'outil de production, à préserver les emplois et à apporter un soutien humanitaire aux populations les plus vulnérables.

Ce plan s'est traduit, entre autres, par la création du Fonds d'Appui aux acteurs du Secteur Informel (FASI) à travers l'ordonnance n° 2020-382 du 15 avril 2020.

Ce Fonds a pour mission principale d'apporter des appuis financiers aux acteurs du secteur informel impactés par la COVID-19.

Après la phase transitoire qui a couvert la période du 15 mai au 22 juin 2020, le Fonds d'Appui aux acteurs du Secteur Informel (FASI) est entré dans sa phase opérationnelle effective.

L'Inspection Générale des Finances chargée du contrôle a posteriori du Fonds d'Appui aux acteurs du Secteur Informel (FASI) a conduit, du 09 février au 30 avril 2021, une mission de contrôle des opérations de la période de juillet à décembre 2020.

• Principaux résultats

Les principaux constats relevés sont résumés comme suit :

- la dotation budgétaire affectée à la ligne « mission » est insuffisante pour la réalisation efficace des missions de suivi-évaluation ;
- la procédure de passation des marchés n'est pas conforme au Code des Marchés Publics (CMP) ;
- des échecs de transferts monétaires dus à des erreurs d'affiliation des bénéficiaires aux sociétés de téléphonie mobile ont été relevés.

• Perspectives

- suivre la mise en œuvre des recommandations formulées ;
- poursuivre le contrôle a posteriori des opérations du fonds.



IV-2.3 MISSION DE CONTRÔLE DU FONDS DE SOUTIEN AUX GRANDES ENTREPRISES (FSGE COVID-19)

• Contexte

À l'instar des autres pays du monde, la Côte d'Ivoire est touchée par la pandémie de la COVID-19 avec des répercussions négatives au plan socio-économique.

Pour atténuer les effets de cette pandémie, le gouvernement a élaboré un plan national de soutien économique, social et humanitaire visant à soutenir l'outil de production, à préserver les emplois et à apporter un soutien humanitaire aux populations les plus vulnérables.

Ce plan s'est traduit entre autres, par la création du Fonds de Soutien aux Grandes Entreprises.

Ce fonds a pour mission principale d'apporter un soutien financier aux grandes entreprises du secteur privé sur toute l'étendue du territoire national dont les activités ont été affectées négativement par la pandémie de la COVID-19.

L'Inspection Générale des Finances chargée du contrôle a posteriori du Fonds de Soutien aux Grandes Entreprises (FSGE) a conduit, du 09 février au 30 avril 2021, une mission de contrôle des opérations de la période de juillet à décembre 2020.

• Principaux résultats

Les principaux constats relevés sont résumés comme suit :

- l'absence de contrôle de l'authenticité des états fiscaux (déclarations, états financiers) sur la plateforme en ligne de la Direction Générale des Impôts ;

- la non prise en compte de l'existence d'une procédure collective dans la définition des critères d'éligibilité des prêts ;
- la non concordance des états financiers transmis auprès du Fonds avec ceux déposés auprès de l'administration fiscale ;
- la non prise en compte de l'endettement total des entreprises soumissionnaires auprès des établissements financiers dans l'analyse des prêts.

• Perspectives

- suivre la mise en œuvre des recommandations formulées ;
- poursuivre le contrôle a posteriori des opérations du fonds.



IV-2.4 MISSION DE CONTRÔLE DU FONDS DE SOUTIEN AUX PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES (FSPME COVID-19)

• Contexte

A l'instar des autres pays du monde, la Côte d'Ivoire est touchée par la pandémie de la COVID-19 avec des répercussions négatives au plan socio-économique.

Pour atténuer les effets de cette pandémie, le gouvernement a élaboré un plan national de soutien économique, social et humanitaire visant à soutenir l'outil de production, à préserver les emplois et à apporter un soutien humanitaire aux populations les plus vulnérables.

Ce plan s'est traduit entre autres, par la création du Fonds de Soutien aux Petites et Moyennes Entreprises en vue d'apporter un soutien financier aux PME.

Après la phase transitoire qui a couvert la période du 17 avril au 22 juin 2020, le FSPME COVID-19 est entré dans sa phase opérationnelle.

L'Inspection Générale des Finances chargée du contrôle a posteriori du Fonds de Soutien aux Petites et Moyennes Entreprises (FSPME) a conduit, du 09 février au 30 avril 2021, une mission de contrôle des opérations de la période de juillet à décembre 2020.

• Principaux résultats

Les principaux constats relevés sont résumés comme suit :

- la non concordance des états financiers déposés auprès du Fonds avec ceux transmis à la Direction Générale des Impôts ;
- l'incohérence entre les données chiffrées mentionnées dans les attestations de visa et celles figurant dans les états financiers transmis par certains bénéficiaires ;
- le non respect du délai de quinze (15) jours de la procédure d'instruction des dossiers et de mise à disposition des fonds ;
- la non prise en compte des procédures de recouvrement des prêts et de gestion des plaintes et réclamations dans le manuel de procédure du FSPME.

• Perspectives

- suivre la mise en œuvre des recommandations formulées ;
- poursuivre le contrôle a posteriori des opérations du fonds.



IV-2.5 MISSION DE CONTRÔLE DU FONDS SPÉCIAL DE SOLIDARITÉ (FSS COVID-19)

• Contexte du projet

La pandémie du covid-19 touche la Côte d'Ivoire à l'instar des autres pays du monde avec des répercussions négatives sur sa population et sur son économie.

Pour atténuer son impact, le gouvernement a élaboré un plan national de soutien économique, social et humanitaire qui s'est traduit entre autres, par la création du Fonds Spécial de Solidarité et de Soutien d'Urgence Humanitaire dénommé Fonds Spécial de Solidarité Covid-19. Ce fonds a pour mission principale d'apporter un soutien aux personnes affectées par la pandémie à coronavirus COVID-19.

Après la phase transitoire qui a couvert la période du 17 avril 2020 au 22 juin 2020 sur le Grand Abidjan, le FSS COVID-19 est entré dans sa phase opérationnelle.

L'Inspection Générale des Finances chargée du contrôle a posteriori du Fonds Spécial de Solidarité et de Soutien d'Urgence Humanitaire dénommé Fonds Spécial de Solidarité Covid-19 a conduit, du 09 février au 30 avril 2021, une mission de contrôle des opérations de la période de juillet à décembre 2020 du fonds.

• Principaux résultats

Les principaux constats relevés sont résumés comme suit :

- non traitement des modalités d'exécution des dépenses afférentes aux « Autres Vulnérabilités » dans le manuel de procédures ;

- absence d'un dispositif pour l'enregistrement des bénéficiaires du FSS COVID-19 à la CMU ;
- mécanisme de gestion des plaintes et des réclamations peu connu de certains travailleurs mis au chômage technique et ménages vulnérables.

• Perspectives

- suivre la mise en œuvre des recommandations formulées ;
- poursuivre le contrôle a posteriori des opérations du fonds.



IV-3 APPUI-CONSEIL ET COORDINATION

IV-3.1 SUIVI DU REMBOURSEMENT DES CRÉDITS DE TVA

• Contexte

Dans le cadre de l'amélioration du climat des affaires, le Gouvernement ivoirien accorde une attention particulière à la question du remboursement des crédits TVA.

Aussi, le Ministre de l'Economie et des Finances a-t-il matérialisé cette volonté gouvernementale par l'arrêté n°252 MEF/IGF du 7 septembre 2011 portant création, organisation et fonctionnement du Comité de Suivi des Remboursements des Crédits de TVA.

Ce Comité est une organisation paritaire secteur privé (patronat-CGECI) et l'administration économique et financière (Trésor, Impôts, Douane) sous la coordination de l'Inspection Générale des Finances.

Les attributions dudit comité visent, entre autres, la célérité et la transparence dans le processus de remboursement des crédits de TVA en faveur des opérateurs économiques, au terme de l'article 2 dudit arrêté.

En vue de renforcer la transparence et la célérité dans le remboursement des crédits TVA, de nombreuses réformes ont été mises en œuvre par le Comité en liaison avec les structures techniques des Impôts, de la Douane et du Trésor, notamment la mise en place d'un applicatif de gestion intégré du remboursement des crédits TVA et l'instauration d'un nouveau mécanisme d'approvisionnement de la régie TVA depuis 2015.

• Résultats

Le suivi régulier du traitement et du paiement des dossiers par le comité TVA a permis d'enregistrer des améliorations notables dans le remboursement des crédits TVA.

Les principaux résultats obtenus par le Comité sont récapitulés comme suit :

- 883 dossiers de demandes de remboursement reçus et entièrement payés pour un montant total de 122,527 milliards FCFA ;
- traitement des dossiers suivi en temps réel par les usagers à travers le portail mis en place sur le site de la DGI ;
- démarrage du remboursement des crédits selon la nouvelle procédure dématérialisée à travers l'utilisation du Système Intégré de Gestion des Impôts en Côte d'Ivoire (SIGICI) ;
- mise en œuvre du remboursement des crédits TVA par virement bancaire.

• Perspectives

- améliorer les fonctionnalités du volet remboursement des crédits TVA du SIGICI en tenant compte des difficultés rencontrées dans son utilisation par les différents acteurs, notamment le Régisseur de la Régie TVA ;
- poursuivre les activités de conseil en vue d'améliorer le rendement de la TVA ;
- connecter l'IGF à l'applicatif des remboursements des crédits de TVA.

IV-3.2 COMITÉ DE SUIVI DES RECOMMANDATIONS DES SERVICES DE CONTRÔLE ET D'INSPECTION DU MEF ET DU MBPE

• Contexte

Le Comité de Suivi des Recommandations est un cadre de concertation des services de contrôle et d'inspection des Ministères en charge de l'Economie et des Finances et du Budget, créé par arrêté n°298/MEF/CAB du 27 mai 2010, en vue de garantir à la hiérarchie et aux Partenaires Techniques et Financiers, les suites données aux missions de contrôle et d'inspection.

A cet effet, le Comité de Suivi des Recommandations est chargé, entre autres, d'évaluer la mise en œuvre des recommandations formulées par les services de contrôle et d'inspection et de produire périodiquement à l'attention des Ministres chargés de l'Economie et des Finances (MEF) et du Budget et du Portefeuille de l'Etat (MBPE) ainsi que des Partenaires Techniques et Financiers, des rapports de suivi de la mise en œuvre desdites recommandations.

Dans le cadre de ses activités de contrôle au titre de l'année 2021, le Comité de Suivi a effectué une mission d'évaluation de la mise en œuvre des recommandations du 10 au 20 octobre 2021 à Bouaké, à Korhogo et à Ouangolodougou.

• Résultats

Les résultats obtenus à l'issue de la mission sont les suivants :

- 71% des recommandations ont été mises en œuvre ;
- 09% sont en cours d'exécution ;
- 19% n'ont pas été exécutés ;
- 01% jugé sans objet.

• Perspective

Poursuivre les missions d'évaluation de la mise en œuvre des recommandations.



Inspection Générale
des Finances

IV-3.3 IDENTIFICATION DES RECETTES NON FISCALES DANS LES DÉPARTEMENTS MINISTÉRIELS

• Contexte

Dans le cadre de l'assainissement des finances publiques, l'Inspection Générale des Finances (IGF), l'Inspection Générale du Trésor (IGT) et la Recette Générale des Finances (RGF) effectuent conjointement depuis 2007, des missions d'identification et de contrôle des recettes de services.

Les recettes non fiscales désignent des recettes de l'Etat autres que les recettes fiscales, douanières et d'emprunt.

A cet effet, un Comité d'Identification des Recettes non Fiscales a été créé par le décret n°2013-763 du 8 novembre 2013.

Il est chargé de mener des investigations dans toute administration publique et privée susceptible de détenir des recettes de services en vue de les identifier et de les inscrire dans un cadre légal de gestion.

Par ailleurs, il convient de noter que ces recettes sont encadrées juridiquement depuis 2014, par les articles 4 et 10 de la Loi organique n°2014-336 du 5 juin 2014 relative aux lois des finances.

Malgré ces dispositions, force est de constater que certaines administrations continuent de créer des recettes de service en dehors du cadre légal, créant ainsi une déperdition d'importantes ressources publiques.

• Résultats

Au cours de l'année 2021, le Comité d'Identification des Recettes non Fiscales a appuyé les services de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP) dans la réalisation de deux (02) ateliers, à savoir :

- pré-atelier sur la stratégie de mobilisation des recettes non fiscales ;
- atelier de validation du projet de loi portant livre de procédures des recettes non fiscales ;
- s'agissant du pré-atelier, il a permis de déterminer de nouvelles stratégies pour une mobilisation optimale des recettes non fiscales.

• Perspectives

- poursuivre l'identification des recettes de service et le suivi de la mise en œuvre des recommandations formulées ;
- effectuer des missions d'audit dans les Trésoreries ou les Régies de recettes.



IV-4 LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

• Contexte

La Brigade de Lutte contre la Corruption (BLC), troisième Division de l'IGF, a été créée par arrêté n°038/MEF/IGF du 17 février 2012 et a pour mission de combattre la corruption sous toutes ses formes au sein du Ministère chargé de l'Economie et des Finances.

Les principales activités réalisées par la Brigade de Lutte contre la Corruption (BLC) au titre de l'année 2021 ont porté sur :

- les missions d'investigation en matière de fraude, de corruption ;
- la mise en application des textes relatifs à la coopération avec les autres entités en charge de la lutte contre la corruption au plan national.

• Principaux résultats

les principaux constats relevés à l'issue des missions d'audit sont résumés comme suit :

7 dossiers ont été finalisés et sanctionnés par des rapports.

• Perspectives

- poursuivre le traitement des dossiers en instance ;
- poursuivre la collaboration avec la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance.



IV-5 AUTRES ACTIVITÉS

IV-5-1 RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

THÈMES	LIEU	DATE	BÉNÉFICIAIRES
Audit des marchés publics	Abidjan (Côte d'Ivoire)	02 et 03 mars 2021	50 agents de l'IGF
Techniques d'audit utilisables sur la base d'une détection du risque	Abidjan (Côte d'Ivoire)	6 ;7 ;8 ;9 et 12 avril 2021	30 agents de l'IGF
Suivi et évaluation du Projet d'Appui à la Gouvernance Economique et Financière (PAGEF)	Bassam (Côte d'Ivoire)	27 septembre au 01 octobre 2021	1 agent de l'IGF
Cadre juridique de la lutte contre la corruption et les infractions assimilées	Abidjan (Côte d'Ivoire)	04 au 10 novembre 2021	20 agents de l'IGF
Conférence annuelle de l'IFACI	France (Paris)	09 au 11 novembre 2021	3 agents de l'IGF
Formation des utilisateurs de l'applicatif de gestion des rapports de mission	Abidjan (Côte d'Ivoire)	10 novembre 2021	16 agents du MEF et du MBPE
Formation sur le SYSCOHADA révisé et l'exploitation des états financiers	Abidjan (Côte d'Ivoire)	7 au 8 décembre 2021	15 agents de l'IGF

IV-5.2 DÉMARCHE QUALITÉ DE L'IGF

• Contexte

En vue d'améliorer continuellement la qualité de ses prestations, de mieux organiser et coordonner ses actions internes et externes, de redynamiser et d'accroître le rendement et l'efficacité de ses services, l'Inspection Générale des Finances (l'IGF) a décidé de se doter d'outils indispensables à la réalisation de ses missions, à savoir : le Management de la Qualité.

C'est ainsi que depuis 2017, l'IGF a obtenu la certification de son Système de Management de la Qualité à la norme ISO 9001 version 2015.

• Principaux Résultats

Les principaux résultats obtenus en 2021 se présentent comme suit :

- maintien par l'IGF de la certification à la Norme ISO 9001V 2015 ;
- réalisation de la revue de Direction N°5 ;
- réalisation de 28 Revues de Processus ;
- réalisation de 13 audits qualité internes ;
- implémentation du logiciel VK – Appli.

• Perspectives

- réaliser l'audit de suivi 2 avec Bureau Veritas ;
- réaliser les audits qualité internes ;
- réaliser la revue de Direction N°6 ;
- réaliser les revues de processus ;
- formation sur la compréhension des exigences de l'ISO 37001 version 2016.



BUREAU VERITAS
Certification

Inspection Générale des Finances " IGF "
Site Principal : Abidjan Plateau, Boulevard Angoulvant, 19 Closel à l'angle,
Avenue A58 du Docteur Crozet, 04 BP 2876 Abidjan 04
www.igf.finances.gouv.ci

La Brigade de Lutte contre la Corruption (BLC)
Cocody les II Plateaux, derrière l'ENA
COTE D'IVOIRE

Bureau Veritas Certification Certifie que le système de management de l'organisme susmentionné a été audité et jugé conforme aux exigences de la norme :
Standard

ISO 9001 : 2015
Domaine d'activité

Activités d'inspection, de contrôle, de vérification , d'audit et de conseil dans le cadre de la bonne gouvernance économique et financière des structures étatiques sous tutelle économique et financière et des programmes et projets : contrôle du bon fonctionnement des activités des services, lutte contre la fraude, lutte contre la corruption, audit interne des programmes et projets.

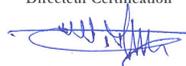
Date de début du cycle de certification : **10 Juillet 2017**

Sous réserve de fonctionnement continu et satisfaisant du système de management de l'organisme, ce certificat est valable jusqu'au : **09 Juillet 2020**

Date originale de certification : **10 Juillet 2017**

Affaire n° : **CI.2746350** Date : **14 Septembre 2018**

Mouna TEMSAMANI
Directeur Certification



Adresse de l'organisme certificateur : La coline, lotissement Al afak, Immeuble Sigma,
N° 449 450, 4^{ème} étage, Sidi Maarouf, Casablanca Maroc

Des informations supplémentaires concernant le périmètre de ce certificat ainsi que l'applicabilité des exigences du système de management peuvent être obtenues en consultant l'organisme. Pour vérifier la validité de ce certificat, vous pouvez téléphoner au : 00 212 522 543 540.



MIXTE
FSC® C021785





Inspection Générale des Finances

Un instrument d'appui à la promotion de la Bonne Gouvernance

Site officiel

REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Cabinet du Premier Ministre



- ACCUEIL
- PRÉSENTATION
- DIVISIONS
- TEXTES OFFICIELS
- ACTIVITÉS
- ACTUALITÉS
- AGENDA
- FAQ
- CAP SUR LA BONNE GOUVERNANCE
- NOUS CONTACTER

Rechercher...

MESSAGERIE AGENT

TOUS ENGAGÉS
CONTRE LE CORONAVIRUS
SOYONS DISCIPLINÉS !

REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

LUTTE CONTRE LE CORONAVIRUS



J'évite de serrer
les mains et de faire
des accolades.

13/101/125

www.sante.gouv.ci @Mshpci



DERNIÈRES ACTUALITÉS

[+] ACTUALITÉS



GESTION DES AFFAIRES PUBLIQUES : LE PRÉSIDENT ALASSANE OUATTARA INSTAURE UN PRIX POUR LA PROMOTION DE LA BONNE GOUVERNANCE

La promotion de la culture de la bonne gouvernance et la lutte contre la corruption sont inscrites au rang des priorités. Lire la suite



PASSATION DE CHARGES A LA DIVISION 1

Lire la Suite

MOT DE L'IGF



Lassana SYLLA

Chers usagers, Internaute,

Il me plaît de mettre à votre disposition ce site internet pour faciliter vos échanges avec l'Inspection Générale des Finances de Côte d'Ivoire. Lire la Suite



COMMUNIQUE DE L'INSPECTION GÉNÉRALE DES FINANCES (IGF)

Lire la Suite

Prix National d'Excellence 2019



Remise du Prix d'Excellence de l'Administration Publique Moderne la plus Innovante

Les locaux de l'IGF à Abidjan-Plateau, Boulevard Clozel,
19 Clozel à l'angle Avenue A58 du Docteur Crozet
www.igf.finances.gouv.ci



RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE



Union - Discipline - Travail



Inspection Générale des Finances

Côte d'Ivoire : Abidjan, Plateau

04 BP 2876 Abidjan 04 - Tél. : +225 27 20 22 51 56 / +225 27 20 21 60 16
Tél. : +225 27 20 21 10 80 - BLC : 27 22 52 97 97/98 N° vert.: 800 00 380
E-mail : info@igf.finances.gouv.ci - Site web : <http://www.igf.finances.gouv.ci>